
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mardi 2 novembre 2010, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M. Bayram Bozkurt*, *M^{me} Marie Chappuis*, *MM. Christian Lopez Quirland*, *Roger Michel*, *M^{me} Maria Pérez*, *M. Fabien Sartoretti* et *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Manuel Tornare* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 octobre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 novembre et mercredi 3 novembre 2010, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: subvention au Comité Mühleberg-illimité-non

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 6 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 60 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention au Comité Mühleberg-illimité-non (PR-827).

Le 21 décembre 2009, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a autorisé la reprise de l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg par les Forces motrices bernoises.

Mühleberg est la plus ancienne centrale nucléaire suisse en activité. De ce fait, elle présente, selon les opposants, de graves risques de sécurité, notamment en cas d'attaque aérienne ou de tremblement de terre. Ces risques justifient à eux seuls la fermeture de la centrale.

Le Conseil municipal a accepté lors de la séance du 20 janvier 2010 la résolution R-127 qui demande que la Ville de Genève enjoigne «au Conseil d'Etat du Canton de Genève de recourir et de participer financièrement contre l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg», que le Conseil administratif recourt «contre l'autorisation d'exploitation de la centrale de Mühleberg», et s'oppose «juridiquement et politiquement à la décision du DETEC».

Le Conseil municipal demande en particulier au Conseil administratif d'appuyer «moralement et matériellement les recours lancés par des personnes, associations ou collectivités publiques ayant qualité pour agir» contre la décision

Proposition: subvention au Comité Mühleberg-illimité-non

du DETEC. La résolution R-127 permet au Conseil administratif de disposer d'un crédit de 150 000 francs pour des frais d'expertise scientifique et d'avocat.

L'opposition à la prolongation d'exploitation de la centrale s'est organisée à partir de janvier 2010 et la Ville de Genève a été sollicitée pour un soutien financier.

Opposition à la décision du DETEC

Le Comité Mühleberg-illimité-non a été créé en janvier 2010 pour soutenir les recourants contre l'autorisation du DETEC. Il est constitué par différentes associations antinucléaires, dont l'association genevoise Contratom, et piloté par l'association bernoise Fokus Anti Atom. M^e Rainer Weibel, avocat fribourgeois, assiste le Comité Mühleberg-illimité-non. Les conseillères nationales Franziska Teuscher (Berne, Verts), Ursula Wyss (Berne, socialistes), et Marie-Thérèse Weber Gobet (Fribourg, chrétiens-sociaux) sont membres du bureau du Comité Mühleberg-illimité-non.

Cent onze personnes issues des zones de risque immédiatement situées autour de la centrale ont déposé le 1^{er} février 2010 un recours collectif au Tribunal administratif fédéral (TAF) contre la décision du DETEC, avec le soutien du Comité Mühleberg-illimité-non. Les recourants invoquent la violation de leur droit d'être entendus, le refus d'accès aux documents (rapports de sécurité) et la crédibilité douteuse des examens établis par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

Seules des personnes habitant les zones de risques immédiatement autour de la centrale sont en principe habilitées à recourir contre la décision du DETEC, selon un avis de droit demandé par le Canton de Genève à un professeur aux Universités de Lausanne et Neuchâtel. Le Canton de Genève a par conséquent déterminé qu'il ne disposait pas de la qualité pour recourir. Le Conseil administratif n'a donc en principe pas non plus cette qualité.

Action du Conseil administratif de la Ville de Genève

Suite à la résolution R-127 acceptée en urgence par le Conseil municipal le 20 janvier 2010, et en réponse à un courrier de l'Association genevoise Contratom, le Conseil administratif a exprimé sa solidarité avec la démarche du comité et a décidé de lui apporter son soutien politique et financier. Le Conseil a adhéré en février 2010 au Comité Mühleberg-illimité-non. Il lui a versé, en mai 2010, 25 000 francs à titre de soutien dans la procédure en cours, pris sur les comptes du Conseil administratif. La présente demande vise à fournir une aide complémentaire rendue nécessaire par la poursuite de la procédure judiciaire.

Etat de la procédure de recours contre la décision du DETEC

Selon M^e Rainer Weibel, plusieurs variantes juridiques sont envisageables suite au recours déposé par les opposants. Certaines d'entre elles nécessiteront l'engagement de moyens financiers importants en raison d'une possible demande du TAF d'une garantie pour frais de justice:

- 1^{re} variante: le TAF accepte le recours et renvoie l'affaire devant le DETEC pour nouvel examen de la demande de prolongation de l'autorisation d'exploitation. Dans cette hypothèse, il est certain que le DETEC confirmera sa décision d'exploitation. Les recourants pourront attaquer à nouveau cette décision devant le TAF, ce qui devrait aboutir à la variante N° 2.
- 2^e variante: le TAF entre en matière sur le recours. Il renonce cependant au renvoi de l'affaire devant le DETEC et invite les recourants à compléter et à préciser leurs griefs par rapport aux questions techniques nucléaires.
- 3^e variante: le TAF n'entre pas en matière sur le recours, ou le rejette, au motif que la suppression de la limitation d'exploitation en vigueur ne touche en aucune manière à des questions de sécurité, mais se résume à une question juridique d'égalité de traitement avec les autres centrales nucléaires. Dans ce cas, les recourants pourront attaquer la décision pour déni de justice devant le Tribunal fédéral. S'ils obtiennent gain de cause, ils se retrouveront dans la variante N° 1, la plainte étant dans ce cas renvoyée au DETEC pour nouvel examen.

En juin 2010, les opposants ont obtenu une première victoire: le TAF a rendu une décision intermédiaire en décrétant que le DETEC devait transférer les documents originaux refusés initialement aux opposants. Le DETEC et/ou les Forces motrices bernoises pourront toutefois recourir contre cette décision.

Conséquences financières pour le Comité Mühleberg-illimité-non

Selon les deux premières variantes, les recourants demanderont au TAF, tôt ou tard, d'ordonner une expertise technique indépendante, qui pourrait être coûteuse. Si le TAF entre en matière, il demandera à un expert un devis et fixera probablement aux recourants un délai pour verser une garantie de 50 000 à 120 000 francs au titre d'avance de frais.

Le délai pour la fourniture d'une telle garantie devrait échoir entre cet automne et la fin de l'année 2010.

Le Comité Mühleberg-illimité-non a demandé au Conseil administratif de lui fournir une aide pour pouvoir assumer cette garantie potentiellement exigible par le TAF. Le Conseil s'est prononcé le 16 juin 2010 en faveur d'une garantie financière d'un montant maximal de 60 000 francs, à condition que d'autres villes

Proposition: subvention au Comité Mühleberg-illimité-non

suisses y participent à concurrence d'au moins la même somme. Plusieurs villes, dont Bâle, Renens et Vernier, ont déjà répondu positivement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 60 000 francs en vue d'octroyer une subvention au Comité Mühleberg-illimité-non.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur la nature comptable 365000 S570021, «Subventions et allocations diverses», cellule votée A800010 Conseil administratif, OTP S570021013.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ce n'est pas à proprement parler le lieu, dans cette proposition, de faire le débat du nucléaire, du moins je ne le crois pas. Nous sommes plutôt dans un débat juridique. C'est dire à quel point, a priori, les choses sont ennuyeuses. La question est de savoir si le renouvellement de l'auto-risation d'exploiter cette centrale a été valablement donné ou pas. Effectivement, ce débat s'articule en particulier autour de la loi fédérale de procédure administrative.

J'aimerais juste souligner ici que cette proposition est particulièrement maladroite en ce sens qu'il y a un principe, en droit, qui commande, comme d'ailleurs le dit la proposition, que celui qui agit a un intérêt personnel et direct. Nous apprenons dans cette proposition que ceux qui ont un intérêt personnel et direct sont largement subventionnés par la Ville de Genève, qui n'a pas d'intérêt personnel et direct, c'est-à-dire qui est irrecevable à agir et qui s'en plaint. C'est écrit dans la proposition: la Ville regrette de ne pas pouvoir intervenir dans cette procédure et, en conséquence, elle choisirait, semble-t-il, de financer les opposants.

J'aimerais dire ici que c'est une circonstance qui détermine l'irrecevabilité du recours, parce qu'il y a un adage hérité d'il y a bien longtemps qui dit que nul ne plaide par procureur. Alors, si le comité d'initiative requiert l'argent de la Ville de Genève pour plaider et que la Ville paie parce qu'elle aimerait bien pouvoir, mais qu'elle ne peut pas, il est clair que le comité d'initiative agit en fait en son nom, mais pour le compte de la Ville de Genève. En conséquence, cette proposition, dans la manière dont elle est libellée, a en tout cas le mérite, ou en tout cas le péril, de mettre en cause la recevabilité du recours.

Ma suggestion à l'adresse du Conseil administratif est de retirer cette proposition, de sorte que ce document soit détruit et qu'il ne se trouve pas par hasard dans des dossiers de la partie adverse, des Forces motrices bernoises (FMB), parce qu'il ne pourrait avoir qu'un effet particulièrement dévastateur à l'égard même de ceux-là que ce document souhaite soutenir.

C'est la raison pour laquelle je trouve que le Conseil administratif est peu avisé de procéder de la sorte et, s'il met en doute mes propos, je lui suggère à tout le moins de renvoyer ce débat à demain, après avoir vérifié auprès de ses juristes, qui, j'en suis convaincu, ne manqueront pas, après un examen rapide, de me donner raison et de dire que cette proposition recèle dans son contenu tous les pièges qui sont les pires que l'on puisse servir à ceux-là mêmes que cette proposition entend assister.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je m'exprime au nom de l'Alternative et j'annonce que nous sommes prêts à voter sur le siège. Contrairement à ce que vient de dire M. Froidevaux, nous sommes convaincus que ce soutien au comité d'opposants ne pourra que leur permettre de lutter pour leur cause et de ne pas mettre en cause le recours.

Je vais vous expliquer un peu le contexte, parce que, avec sa résolution votée en janvier, le Conseil municipal a donné le feu vert au Conseil administratif pour adhérer au comité de soutien. Maintenant, comme l'a déjà dit M. Froidevaux, nous ne pouvons pas directement faire recours, donc le seul moyen de soutenir ce comité est de le faire par des moyens financiers.

Sur le fond, j'entrerai quand même un peu dans le débat du nucléaire. S'il y a opposition contre cette autorisation d'exploitation illimitée de Mühleberg, c'est parce qu'il s'agit d'une centrale nucléaire qui a quarante ans d'existence. Pour rappel, une centrale nucléaire a une durée de vie moyenne de vingt-cinq ans.

Pourquoi la Ville devrait-elle se mêler de cette affaire? En plus de l'argumentaire contre le nucléaire, que je vous ai exposé lors de la discussion de janvier, il y a surtout la responsabilité des collectivités publiques de protéger leurs citoyens. La sécurité des citoyens est normalement un souci de la droite, mais je pense quand même que nous avons la responsabilité de protéger les citoyens. Ils sont menacés bel et bien par une irresponsable reconduite de cette autorisation.

Comment peut-on expliquer que la collectivité dépense des millions de francs – voire des milliards – pour la sécurité sous la forme d'une armée et de la police et que les individus mettent un pourcentage important de leurs revenus pour les assurances, mais que, lorsqu'il s'agit d'énergie nucléaire, on met de côté toute notion de prudence et de raison pour tomber dans une confiance aveugle? Les risques des centrales nucléaires ne sont couverts qu'à un taux très faible par des assurances. Les coûts d'un accident ont été chiffrés jusqu'à 4300 milliards de francs. Actuellement, la responsabilité des exploitants n'est engagée qu'à 1,8 milliard de francs. Si le courant nucléaire semble bon marché, c'est parce que les exploitants des centrales ne sont pas tenus de s'assurer contre les dégâts que causerait un éventuel accident.

Dans ces circonstances, ces 60 000 francs ne sont que des miettes. Rien que pour la police municipale, nous dépensons autour de 30 millions de francs par année. Si cette modique somme peut contribuer à plus de transparence dans l'attribution de l'autorisation et à assurer que les autorités fédérales prennent leurs responsabilités de protéger les citoyens des risques majeurs – tel un accident nucléaire – c'est un bon investissement.

Pour ces raisons, l'Alternative vous invite à voter ce crédit sans hésitation et sur le siège. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S). Mesdames et Messieurs, j'aimerais m'exprimer pour le groupe socialiste, l'Alternative et les mouvements antinucléaires, dont Contratom Genève. J'aimerais rappeler que notre canton, à la suite des grandes prises de conscience pour le futur de notre Terre, a accepté en 1986 l'initiative «L'énergie, notre affaire». Les citoyens genevois ont inscrit dans notre Constitution l'article 160 E, qui demande la mise en place de dispositions antinucléaires et que nous ne dépensons que de l'énergie renouvelable. Du reste, vous pouvez voir tous ces jours à Genève des affiches de la Ville, laquelle, heureusement, ne dépense rien dans le nucléaire.

Mühleberg est une vieille centrale non conforme, tout le monde le sait, une vraie passoire pleine de fuites et de dangers, et son exploitation est limitée à 2012. Notre Ville doit s'opposer à la décision du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) – les autres villes suisses s'y opposent – et continuer à s'associer, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant, au Comité Mühleberg-illimité-non, en octroyant cette modique somme de 60 000 francs de participation complémentaire pour la poursuite de la procédure judiciaire.

Merci à ce Conseil de voter sur le siège le projet d'arrêté demandé.

M. Jacques Finet (DC). Nous avons ici l'application d'une des maximes favorites de ce Conseil municipal: surtout mêlons-nous de ce qui ne nous regarde pas! Parce que je vous rappelle que les gens qui sont soi-disant menacés par cette hypothétique explosion de Mühleberg sont dans le canton de Berne. C'est assez loin, même s'il y avait une explosion atomique, je ne verrais pas grand-chose ici...

Mais ceci, ce n'est rien. Ce qui est amusant, c'est la procédure, parce que le Conseil municipal, dans sa grande sagesse, a accordé au Conseil administratif 150 000 francs de crédit pour participer à cette bataille juridique. Puis, tout à coup, on a découvert – ce qui était évident – qu'on n'avait rien à y faire parce que notre opinion n'importait pas et que, de toute façon, cela ne servirait à rien devant le Tribunal fédéral.

Alors voilà maintenant que les requérants, voyant leur affaire mal partie – et plus que mal apparemment – ont subitement peur de devoir avancer 150 000 ou 200 000 francs de frais de justice. Et vers qui se tournent-ils? Vers la Ville de Genève! C'est bizarre, je ne vois pas la participation de la Ville de Berne là-dedans... J'estime donc que notre Conseil administratif en a fait suffisamment et que ce n'est pas la peine de s'embourber dans cette affaire, sans rentrer dans les détails déjà évoqués par mon préopinant libéral.

Une dernière chose: j'aimerais demander à nos amis écologistes et socialistes combien d'arbres ils ont l'intention de planter pour absorber le CO₂ qui sera produit par les centrales à charbon ou à fioul que nous devons mettre en marche pour remplacer Mühleberg. Je pense que les 400 rues piétonnes ne suffiront sûrement pas.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord j'aimerais regretter que cette salle n'ait pas prêté suffisam-

ment attention aux arguments développés par M. Froidevaux. Ils sont effectivement assez pertinents et ils mettent probablement en péril l'action des opposants à cette centrale nucléaire.

Comme nous l'avions déjà dit, pour les radicaux, lors du débat sur la résolution R-127, nous ne pensons pas que la Ville de Genève ait vocation à se mêler de tout, y compris de ce qui ne la regarde pas directement, y compris des choses que le Canton devrait peut-être faire en premier lieu. Nous estimons que si le Canton a renoncé à une action de ce genre, ce n'est pas à la Ville de suppléer à l'action du Canton.

Nous avons aussi dit que nous regrettons que la Ville de Genève ne puisse pas s'empêcher, lorsqu'elle entreprend une action symbolique, d'ouvrir son porte-monnaie et de dépenser de l'argent. Nous étions opposés à cette dépense lors du débat sur la résolution R-127 et nous continuons à l'être. Nous nous opposerons à ce crédit, au vote direct et à un éventuel renvoi en commission.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en préambule, je voudrais féliciter le Conseil administratif de son habileté. Il fait véritablement de la politique en impliquant le Conseil municipal dans un problème où lui-même reconnaît qu'il n'a pas la qualité pour recourir.

Si, en cas de catastrophe naturelle sur le territoire de la Confédération, il est pertinent et logique, dans l'application de la devise fédérale «Un pour tous, tous pour un», qu'une commune vienne au secours d'une commune d'un autre canton par des moyens matériels ou financiers, on ne voit pas tellement, au cas d'espèce, pourquoi le Conseil municipal de la Ville de Genève débloquerait 60 000 francs pour recourir contre une autorisation délivrée par le DETEC, dirigé jusqu'au 31 du mois passé par M. Leuenberger avec une certaine compétence, un certain talent. C'est bien regrettable de la part de la gauche, vous ne faites même pas confiance à vos magistrats...

Je félicitais le Conseil administratif de nous impliquer. Il a la compétence d'aller jusqu'à 50 000 francs, pourquoi donc n'a-t-il pas pris sur lui de verser directement ces 50 000 francs à ce comité, fort de la résolution votée par le Conseil municipal? Il justifiait de cette dépense à la reddition des comptes.

Ne me faisant aucune illusion sur le résultat du vote, puisqu'une majorité automatique de l'Alternative, aux ordres – ou les godillots, comme aurait dit le Général – fera que cette proposition sera adoptée, je demande l'appel nominal pour que le *Mémorial* conserve la trace de ceux qui se mêlent des choses qui ne les concernent pas. J'en ai terminé.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous avez demandé l'appel nominal. Etes-vous suivi par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Parfait, il en sera fait ainsi. Madame Salika Wenger, vous avez la parole.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je viens d'entendre mon collègue M. Hämmerli demander l'appel nominal. C'est une très bonne idée. Mais j'espère que nous n'aurons pas besoin de consulter le *Mémorial* s'il advenait un accident. La somme que nous avons demandée aujourd'hui est tout simplement destinée à aider des personnes qui se préoccupent de la santé, de la vie et de l'existence de tout le monde.

Or, même si cela a été voté au niveau fédéral, même si cela avait été voté par le Canton de Schwyz ou d'Uri, là n'est pas le problème. Nous savons que cette centrale est très vieille et que, aujourd'hui, elle est dangereuse. Il est alors inutile de pinailler: 60 000 francs, c'est très peu d'argent, et c'est bien de recourir. Et la Ville a absolument – absolument – le droit et le devoir de le faire. Pourquoi? Parce qu'elle respecte la Constitution.

Madame la présidente, vous transmettez ceci à M. Hämmerli, qui, je le sais, est quelqu'un qui, comme moi, respecte les institutions républicaines et, dans le cas particulier, la Constitution: il s'avère que, dans la Constitution d'aujourd'hui, celle qui vaut pour vous et moi, et le reste de la population, il est écrit en toutes lettres que nous devons faire tout ce qui peut se faire pour ne pas avoir recours au nucléaire. A moins que vous n'ayez envie de trahir cette Constitution, il me semble que la Ville fait son travail, contrairement à la Constituante, qui est en train de nous faire la trignolette et de nous expliquer que le nucléaire, c'est très bien et qu'on pourrait parfaitement ne faire que du nucléaire. (*Remarques.*)

Vous appelez ces 60 000 francs une action symbolique. C'est vrai que 60 000 francs, c'est symbolique et que cela mériterait beaucoup plus. Là, je suis entièrement d'accord. Je suis même tellement d'accord que je vais demander le renvoi en commission. J'espère que nous n'aurons jamais de problèmes avec aucune centrale nucléaire de ce pays. Je suis certaine que, dans tous les pays où il y a eu des problèmes avec les centrales nucléaires, le vœu a été le même que celui que je suis en train de faire. Mais je sais aussi que les vœux ne suffisent pas et qu'il faut des actes!

Or, en donnant ces 60 000 francs, ou plus je l'espère, nous permettons à une association de faire le travail qui est le nôtre, qui est, premièrement, de nous protéger et, deuxièmement, de respecter la Constitution de ce canton. Nous demandons donc le renvoi de la proposition en commission Agenda 21.

M. Jacques Baud (HP). Je me pose la question du droit. Il s'agit là d'une chose importante, bien sûr. Les centrales nucléaires, moi, je n'aime pas trop... Néanmoins, la Ville peut-elle soutenir une entité qui n'a rien à voir avec nous autres? C'est une entité probablement politique, je ne sais pas... Mais elle n'a rien à voir avec nous, avec la Ville de Genève.

Si la Ville de Genève veut proposer de supprimer cette centrale, oui, d'accord, qu'elle demande au peuple! Moi, je suivrai! Mais, en l'occurrence, ce n'est pas cela du tout. C'est prendre l'argent des contribuables sans leur demander leur avis pour le donner à une entité avec laquelle une bonne partie d'entre eux ne seront peut-être pas d'accord. Il y a là quelque chose qui me trouble.

Si l'on est contre cette centrale, alors, que le Conseil administratif fasse une proposition solide, carrée, pour qu'on la supprime! Là, nous pourrions nous prononcer sérieusement, le peuple pourra se prononcer et je serai avec vous. C'est clair, parce que cette centrale est dangereuse.

Mais prendre cet argent comme cela me paraît totalement en contradiction avec la loi, avec le droit, avec la Constitution. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Faisons les choses dans l'ordre et tout ira bien! Mais pas par personnes interposées qui feront le boulot à notre place. Faisons-le, ce boulot! Et puis, là, d'accord! Je suis sûr qu'une bonne partie du peuple nous suivra. Mais pas de cette façon-là.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ecoutez, je voudrais revenir sur deux points. Le premier, c'est lorsqu'on prétend qu'une fois de plus Genève ne s'occupe pas de ce dont elle devrait s'occuper, c'est-à-dire de ses concitoyens. Je pense, comme on l'a dit avant moi, que s'il devait y avoir un jour un problème à Mühleberg, ce problème concernerait non seulement les habitants de Mühleberg, de la Suisse, mais ceux de toute l'Europe. C'est pour cette raison que, dans les procédures de consultation nucléaire, tout le monde est appelé à se prononcer.

D'ailleurs, avant la Ville de Genève qui le fait ce soir, d'autres villes et d'autres cantons se sont déjà opposés à la prolongation illimitée de Mühleberg. Je parle du Canton de Fribourg, du Canton de Vaud ou de la Ville de Berne – on la citait tout à l'heure.

Je voudrais quand même m'inscrire en faux contre un autre point. On dit qu'il s'agirait d'un débat nouveau en Ville de Genève. Non, nous avons des précédents, et le plus mémorable était le combat de la Ville contre la centrale de Creys-Malville! Je suis un peu déçu aujourd'hui, parce que, à l'époque, nous avions une large majorité, si ce n'est l'unanimité, pour combattre cette centrale dangereuse. Et le combat a été gagné. A l'époque, un magistrat radical, M. Segond, était en première ligne pour défendre les intérêts de la Ville de Genève, notamment

d'un point de vue judiciaire, en demandant des crédits au Conseil municipal qui n'étaient pas refusés.

Nous regrettons aujourd'hui que la droite se découvre une nouvelle fibre pronucléaire, après avoir été beaucoup plus progressiste au sujet de la centrale de Creys-Malville.

M. Pascal Holenweg (S). Je vais être très bref sur le fond, parce que, en fait, nous avons un mandat constitutionnel de nous opposer à la réouverture de la centrale de Mühleberg. Nous avons tous, avec une sincérité admirable, prêté le serment de respecter les lois et la Constitution et nous sommes tous extrêmement respectueux, comme chacun sait, des lois et de la Constitution et de nos propres serments, que nous les ayons prêtés main levée ou poing levé.

Nous avons donc le mandat donné par la Constitution genevoise actuelle – pas celle qui sortira de ce qui nous tient lieu de Constituante – de nous opposer par tous les moyens à notre disposition à l'implantation ou au maintien de centrales nucléaires existantes ou nouvelles, ou de création de dépôts de déchets nucléaires. Ce mandat-là nous oblige, il justifie à lui seul la proposition qui est faite.

Sur la forme cependant, j'ai un problème à la lecture de l'exposé des motifs, où je lis, à la fin, que le Conseil administratif «s'est prononcé (...) en faveur d'une garantie financière d'un montant maximal de 60 000 francs, à condition que d'autres villes suisses y participent à concurrence d'au moins la même somme». Je n'aime pas beaucoup que ce Conseil municipal se donne à lui-même, comme condition pour prendre une décision, que d'autres communes prennent la même décision. Nous sommes capables de prendre une décision tout seuls. Je souhaiterais que cette condition, même si elle n'est pas dans le projet d'arrêté, soit clairement biffée de notre décision.

C'est la raison pour laquelle je propose d'ajouter à la fin de l'article premier la phrase suivante:

Projet d'amendement

«Article premier. – (...) Ce crédit sera libéré sans condition.

Nous n'avons pas besoin d'attendre la décision de la commune de Goumoens-le-Jux pour décider de respecter le mandat constitutionnel que la Constitution cantonale genevoise nous donne depuis quelques années.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal, le bureau attend donc votre amendement.

M. Pascal Holenweg. Il arrive au grand galop!

M^{me} Renate Cornu (L). Mesdames et Messieurs, je ne connais en Suisse aucune commune, aucun canton suffisamment léger pour mettre en danger la population de cette sorte. Vous décrivez là un danger et celui-ci me fait rappeler qu'il s'agit là d'un combat d'arrière-garde. En effet, on replonge dans l'époque des années 1970, où la contestation contre toute centrale atomique était véritablement à l'ordre du jour.

Aujourd'hui, franchement, je ne comprends pas pourquoi une association politisée et engagée dans un combat spécifique devrait obtenir automatiquement un montant de la part de la municipalité pour mener sa propre campagne juridique ou autre. Je ne comprends pas, je suis désolée, mais je crois qu'il vaut mieux laisser faire les autorités.

M. Adrien Genecand (R). Quel mépris pour Goumoens-le-Jux! Mais ça dénote bien, comme le veut la fable, l'attitude que vous adoptez avec ce parlement, à savoir prendre des compétences qui ne sont pas les vôtres. Vous vous les arrotez pour financer des campagnes qui ne sont pas les nôtres et pour dépenser de l'argent qui n'a pas à être dépensé dans cette enceinte.

Si vous avez des propositions sur le problème du nucléaire, faites-les par le biais de vos partis au niveau fédéral... (*Protestations.*) Proposez à la population une vraie alternative à l'énergie qui est actuellement dépensée via l'énergie nucléaire et arrêtez de dire qu'on peut simplement enlever les centrales, que l'énergie, on n'en a pas besoin, que c'est un concept un peu vaseux qui n'existe pas...

L'énergie est dans tous les foyers. Alors, dites au moins aux gens ce que vous voulez, c'est-à-dire une réduction – soyons modérés... – de moitié de la consommation de tous les foyers! Dites aux gens: «Voilà, quand vous arriverez chez vous, vous allumerez la lumière: cela prendra en tout cas quelques secondes, voire ce ne sera pas possible...» Dites aux gens que c'est ce que vous voulez! Ou alors, proposez des solutions et de vraies alternatives en matière d'énergie!

M. Armand Schweingruber (L). Chers collègues, je n'ai aucune intention d'allonger ce débat, mais je retiens qu'en matière d'approvisionnement électrique plus du tiers des besoins dépendent en Suisse de l'énergie nucléaire. Elle est parfois même importée. Imaginer qu'on puisse s'en passer est absolument irréaliste!

Si je reprends le texte de la proposition, on parle du risque «d'attaque aérienne ou de tremblement de terre». Vous faites abstraction d'un autre problème: que se passerait-il si de tels dangers devaient mettre en péril les barrages hydroélectriques du Valais? Imaginez-vous le raz-de-marée jusqu'au lac Léman et les dégâts qu'il produirait? (*Brouhaha.*) Cela ne vous effleure absolument pas.

Je retiens pour ma part que ce qui touche la centrale de Mühleberg est de la compétence du DETEC, où des experts savent ce qu'ils font en autorisant la prolongation de l'exploitation. J'aimerais savoir où sont les physiciens spécialisés en énergie nucléaire qui peuvent prononcer, ici même dans cette assemblée, un avis vraiment autorisé. Nous sommes des amateurs en cette matière, j'en suis un, et il est inutile de poursuivre un débat qui sort totalement de nos compétences techniques.

Je ferai une dernière allusion. Je remonte au milieu du XIX^e siècle, à l'époque de la construction des chemins de fer. Une petite ville dans le canton de Vaud s'appelle Orbe. Le chemin de fer passe à 5 km dans la plaine de l'Orbe. Pourquoi? Les habitants avaient peur que les fumées des locomotives nuisent à la santé du bétail et fassent périr les vaches! Voilà la comparaison que je me permets de faire. Revenez sur terre, soyez réalistes par rapport aux besoins à couvrir! J'en ai assez dit, vous devinez la position du parti que je représente.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voudrais quand même revenir sur le manque de respect dont nous accuse le Parti radical, ou le Parti libéral-radical, s'agissant du devoir de la Ville de Genève. Je reprends le texte de la Constitution genevoise et je me demande si le manque de respect, vous le voyez au niveau de la Constitution genevoise, qui dit, dans son article 160 E, alinéa 5: «Les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires (...) sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci.»

Dès lors que nous avons un mandat constitutionnel aussi clair, nous respectons d'abord la Constitution! Vos arguties et vos témoignages ne sont que du vent.

M. Robert Pattaroni (DC). Etant donné que je n'ai pas la mémoire d'aucuns ici, je suis allé chercher les textes pour voir exactement ce qu'ils disent. D'abord, dans la Constitution, à l'article 160 E, on parle de politique cantonale. On ne dit pas que les communes n'existent pas, mais on parle, en matière d'énergie, de politique cantonale. Ce sont les textes.

Que lit-on après? «Les autorités cantonales s'opposent par tous les moyens juridiques et politiques à leur disposition à l'installation de centrales nucléaires,

de dépôts de déchets hautement et moyennement radioactifs et d'usines de retraitement sur le territoire du canton et au voisinage de celui-ci.» Voisinage pose un problème de sémantique: sommes-nous dans le voisinage ou pas? Mais en tout cas, c'est le texte.

«Pour les installations ne répondant pas à ces conditions de localisation, le préavis du Canton est donné par le Grand Conseil...» Madame la présidente, sommes-nous au Grand Conseil ou ne sommes-nous pas au Grand Conseil? Car ce sont les textes! (*Protestations.*) Ce sont les textes!

M. Adrien Genecand (R). Puisqu'on citait un article de la Constitution, je note que, finalement, on sort la Constitution quand cela nous arrange... Et quand on veut la piétiner au titre de la complémentarité des modes de transport, par exemple, comme le fait régulièrement la gauche, eh bien, elle ne se gêne pas! (*Exclamations et brouhaha.*)

M. Georges Queloz (L). Je peux comprendre dans une certaine mesure le discours des Verts, parce que c'est grâce aux centrales nucléaires qu'ils ont fait leur entrée en politique, en sachant exploiter la trouille des gens... (*Rires.*) Oui, ça fonctionne comme ça, comme dans les sectes!

Mesdames et Messieurs, vous avez un discours à géométrie variable. Il n'y a pas très longtemps, on a fini de percer le tunnel de 57 km sous le Saint-Gothard – que vous avez défendu – dans lequel on va expédier des trains à 250 km/h, avec des camions de 40 tonnes, pour faire du ferroutage en vue de lutter contre le réchauffement de la planète.

Or je vous demande si vous avez mesuré les possibilités – et les risques – d'arrêter un train à 250 km/h avec des camions de 40 tonnes, parce que des arbres seront couchés sur la voie après un orage ou des éboulements... Eh bien, là, vous pourrez aussi mesurer les dégâts. Et de cela, personne ne parle! Mais on ne fait rien sans risques. Comme on l'a vu, c'est aussi le problème avec des bateaux qui ont coulé parce qu'on est allé trop loin dans l'exploitation, je peux en convenir.

Il a été démontré que si on avait du sérieux dans l'exploitation des centrales nucléaires et la sagesse de ne pas en confier la surveillance, comme ça a été le cas dans un certain pays – à Tchernobyl, en Ukraine, pour ne pas le nommer – à des consommateurs de vodka, mais de mesurer les véritables dangers et de savoir prendre les dispositions qui s'imposent, on ne prenait pas de risques inconsidérés.

Les risques sont certainement là, mais je crois qu'en Suisse on a quand même mesuré les véritables dangers. Jusqu'à aujourd'hui, l'exploitation et la sur-

veillance n'ont jamais fait l'objet de négligences, aussi bien pour Mühleberg que pour d'autres centrales nucléaires dans ce pays.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je comprends très bien les préoccupations de mon collègue qui vient d'intervenir et, pas plus que je n'ai envie de confier la responsabilité d'une centrale nucléaire vieillissante et un peu dangereuse à des buveurs de vodka, je n'ai envie de la confier à des buveurs de williamine! Il s'avère que cela n'a rien à voir et que, pour l'instant, notre seul problème est de garantir la sécurité de toutes et de tous. Il semble que vous soyez moins préoccupés par la sécurité de la population que par le fait de produire ou non plus ou moins d'électricité. Or, ce n'est pas le débat ici.

Le débat, ici, c'est de dire que la centrale de Mühleberg est vieille et dangereuse. Nous ne voulons pas qu'elle continue à fonctionner, parce que nous ne lui faisons pas confiance et que personne ne gagne rien dans cette affaire. En revanche, en soutenant l'action des associations qui s'opposent à cette disposition qui veut prolonger le fonctionnement de cette centrale, nous faisons notre travail, qui est de défendre la santé de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, vous y compris!

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Je ne peux pas me retenir de répondre à quelques atrocités que j'ai entendues tout à l'heure. La première, c'est de comparer un train à la vitesse de 250 km/h à un accident nucléaire... C'est juste du délire! C'est fou! Quant à se demander si on est dans le voisinage d'une centrale nucléaire ou non... L'accident de Tchernobyl a fait des dégâts jusqu'en Scandinavie! Alors, débattre pour savoir si on est dans le voisinage de la centrale nucléaire à Mühleberg, qui n'est même pas à 200 km, je trouve cela un peu léger.

Quant à M. Genecand, il nous demande de proposer des alternatives... Mais nous faisons ce que nous pouvons au niveau national. Malheureusement, nous n'avons pas une majorité comme ici et nos forces sont limitées pour faire passer des projets. En revanche, au niveau communal et au niveau cantonal, nous pouvons essayer d'agir. Ainsi, nous avons mis en place le programme communal «Stratégie 100% renouvelable en 2050» et une nouvelle loi sur l'énergie. Vous avez parlé des 30% d'énergie issue du nucléaire: pour rappel, si on supprime le *stand by* dans les ménages, on peut déjà économiser 10% des énergies dépensées. Avant de nous accuser de ne rien faire, veuillez maîtriser un peu vos propos!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur le fond, tout a été dit, mais il faut quand même répé-

ter certaines choses. Comme vous toutes et tous, j'ai été et je resterai admiratif des progrès de la science, sauf que je vous rappelle qu'Einstein notamment a dit que «science sans conscience n'est que ruine de l'âme»...

Une voix. C'était Rabelais!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Eh bien, Einstein l'a repris! En l'occurrence, j'ai assisté, il y a environ trente-cinq ans, à une conférence de gens qui défendaient le nucléaire. D'ailleurs, à ce moment-là, nombreux étaient ceux qui défendaient le nucléaire comme issue, possibilité et potentiel. Il y avait là un statisticien qui nous disait, je me le rappelle encore: «Au niveau des risques, c'est un accident tous les mille ans. Ne vous faites pas de souci, on est bien partis pour n'avoir aucun accident...»

Or ce qui s'est passé, Mesdames et Messieurs, c'est que, au fur et à mesure de l'invasion de l'énergie nucléaire, nous avons eu des accidents répétés, d'abord aux Etats-Unis, puis à Tchernobyl, en fait le plus grand. Je vous rappelle que nous avons organisé une exposition pour le vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, où des populations entières ne peuvent plus accéder à des régions deux fois grandes comme la Suisse, Mesdames et Messieurs!

Nous sommes devant un véritable problème de conscience. Celles et ceux qui disent que nous ne risquons rien sont des doux rêveurs, ou ils sont restés trente-cinq ans en arrière et croient à des élucubrations infirmées par l'évolution, les faits et les statistiques.

J'aimerais dire ensuite que nous avons tout de même des moyens. J'étais la semaine dernière à Berne pour recevoir en votre nom le label «Cité de l'énergie». Nous avons non seulement le label «Cité de l'énergie», mais en plus nous sommes dans l'excellence, avec le label «European Energy Award Gold». La municipalité de Vernier était aussi avec nous et, aujourd'hui, 45% de la population genevoise a reçu ce label. Pourquoi l'excellence? Je prends juste cet exemple: nous avons réussi à prouver que nous pouvions éclairer mieux toute notre ville et économiser 30% d'énergie.

Ainsi, comme il a été dit, le binôme économies d'énergie et évolutions technologiques, lesquelles sont, cette fois, remarquables, notamment au niveau de l'éclairage, est aujourd'hui d'actualité. Nous pouvons aller dans le sens de nous passer, Mesdames et Messieurs, de toute notre énergie fossile en 2050. Voilà le défi historique dans lequel nous nous trouvons et j'espère que les gens qui nous écoutent, comme vous-mêmes, comprendront que ces 60 petits milliers de francs sont dans cette logique-là.

En ce qui concerne le problème juridique, les attaques ont été nombreuses sur le positionnement de notre municipalité au moment de notre recours contre Creys-Malville. Monsieur Froidevaux, je vous renvoie à un arrêt très connu du Tribunal fédéral aux termes duquel la municipalité Ville de Genève a le droit d'intervenir, y compris sur le territoire d'une nation étrangère.

Nous n'avons donc aucun problème s'agissant de Mühleberg. Il y a de la jurisprudence en suffisance. Nous avons déjà versé 25 000 francs de soutien comme participation à ce comité contre la prolongation de cette centrale nucléaire. Je vous le rappelle, même les spécialistes disaient, il y a quarante ans, qu'elle avait une durée de vie de quarante ans. Nous y sommes et certains veulent prolonger son exploitation. Depuis lors, il y a eu toutes ces votations et, à moult reprises, le peuple genevois s'est prononcé systématiquement à quasiment 60% contre le développement de l'énergie nucléaire.

Il n'y a donc pas de souci à nous faire du point de vue juridique ni du point de vue technologique. Nous avons les moyens de relever ce défi et je vous remercie de faire droit à notre positionnement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Genève aime le débat nucléaire. Il est clair qu'il est essentiel; il a été le débat de la Constituante, puis, immédiatement après, celui de la presse et des blogs. Mais, à l'évidence, dans cette proposition, il n'est pas question du débat nucléaire, soyons concrets!

Le magistrat dit que je me trompe, qu'il a la compétence pour agir. Mais, dans ces conditions, pourquoi écrit-il le contraire? Pourquoi écrit-il qu'il a requis un avis de droit d'un professeur des Universités de Neuchâtel et de Lausanne, qui lui a confirmé qu'il ne pouvait pas agir?

Dans ces conditions, qui a raison, qui a tort, Monsieur le magistrat? Est-ce moi, qui mets le doigt sur un problème que vous avez vous-même créé? Ou est-ce vous, qui niez le contenu même du texte que vous écrivez? Il y a là un véritable problème. Il n'y a pas lieu, dans le cas présent, de faire le débat pour savoir si le nucléaire est bien ou n'est pas bien. Il n'y a pas lieu de se préoccuper de savoir s'il existe des alternatives au nucléaire, parce que nous ne sommes pas en train de planifier la réalisation d'une centrale nucléaire à Verbois ou à Mühleberg. Ce n'est pas le débat. Le seul débat en cause, c'est de savoir si nous entendons payer les honoraires d'avocats d'un tiers dans le cadre de la procédure en cours.

La question qui se pose est de savoir comment, par ce biais, nous favorisons un camp par rapport à un recours. Mais ce n'est pas nous qui décidons, ce sont les juges! Et sur quoi décident-ils? D'une part, sur la décision qui, comme l'a souligné le représentant du groupe de l'Union démocratique du centre, n'a pas

été prise par un magistrat de droite, mais par un magistrat socialiste déjà très regretté...

Le débat est un débat strictement judiciaire et, dans ces conditions, pourquoi pérorer sur la vertu de tel ou tel système d'économies d'énergie? Nous en sommes à des années-lumière. Nous avons uniquement à savoir qui, dans ce dossier, paie les honoraires d'avocats ou qui paie les frais d'expertise.

Il se trouve que j'ai, mais je ne suis pas le seul ici, quelques connaissances de droit de procédure administrative. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il y a un principe incontournable selon lequel celui qui n'a pas la compétence pour agir doit se tenir à distance d'une procédure, à défaut de quoi il fait croire, à tort ou à raison, que ceux-là mêmes qui plaident plaident en fait en leur nom, mais pour leur compte.

Et croyez que depuis le temps des Romains le sort d'un tel recours est scellé. Nous avons compris, dans quelques décisions récentes qui concernent Genève, que le Tribunal fédéral devient raisonnablement pointilleux et attentif à la forme et au fond, ce que, apparemment, certaines autorités genevoises avaient oublié. Dans le cas présent, de la même manière, nous pouvons nous attendre à ce que les juges considèrent que les 25 000 francs déjà payés sont une surprise dans cette procédure, mais que les 60 000 francs qui s'ajoutent, qui représentent probablement les 100% des honoraires et des frais avancés par le comité d'opposition à Mühleberg, constituent manifestement une clause d'irrecevabilité de ce recours.

Si vous voulez être un peu subtil, Monsieur le magistrat, suivez ma demande: suspendez le débat et, demain, vous nous direz si vous persistez ou si vous retirez votre proposition! Je crois qu'il en va précisément des valeurs que vous prétendez défendre.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal... (*M^{me} Wenger demande la parole.*) Madame Wenger, vous avez déjà pris deux fois la parole, je suis désolée.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Holenweg recueille 35 oui et 35 non; la présidente départage les voix en votant oui.

Ont voté oui (36):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT),

Proposition: subvention au Comité Mühleberg-illimité-non

M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (35):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M. Roger Michel (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la proposition recueille 35 oui et 35 non; la présidente départage les voix en votant oui.

Ont voté oui (36):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve),

Proposition: subvention au Comité Mühleberg-illimité-non

M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (35):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M. Roger Michel (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

Mise aux voix à l'appel nominal, la discussion immédiate recueille 35 oui contre 35 non; la présidente départage les voix en votant oui.

Ont voté oui (36):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin

Proposition: subvention au Comité Mühleberg-illimité-non

(Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (35):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaïm (L), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M. Roger Michel (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté amendé est mis aux voix à l'appel nominal; il est accepté par 35 oui contre 34 non.

Ont voté oui (35):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck

Proposition: subvention au Comité Mühleberg-illimité-non

(Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Endri Gega (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguët (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (34):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Bennaim (L), M. Simon Brandt (R), M. Rémy Burri (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Renate Cornu (L), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M. Roger Michel (S), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 60 000 francs en vue d'octroyer une subvention au Comité Mühleberg-illimité-non.

Ce crédit sera libéré sans condition.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur la nature comptable 365000 S570021, «Subventions et allocations diverses», cellule votée A800010, «Conseil administratif», OTP S570021013.

M. Rémy Burri (R). Vu le sujet et pour permettre au Conseil administratif de réfléchir aux aspects juridiques de ce problème, nous demandons le troisième débat.

La présidente. Etes-vous suivi par le tiers de l'assemblée? (*Plus du tiers des conseillers présents lèvent la main.*) Ce troisième débat aura donc lieu demain à 20 h 30.

4. Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 175 000 francs en faveur de la mise en place d'une fête visant à célébrer la nouvelle année en Vieille-Ville (PR-831).

Préambule

La fête du 31 décembre est une occasion de fête pour une grande partie de la population genevoise. En 2007 et 2008, les réjouissances du passage à l'an nouveau ont été organisées par des privés en Vieille-Ville. S'étant avérées déficitaires, la Ville de Genève a comblé le déficit qui s'élevait à hauteur de 120 000 francs par édition. En 2009, les organisateurs ont demandé la pérennisation de cette subvention, mais cette demande a été refusée par le Conseil administratif. Cette décision a conduit au désistement de l'organisateur privé et à l'annulation de la fête.

Le 23 mars 2010, le Conseil municipal s'est ému de cette absence de festivités et a demandé par voie de motion au Conseil administratif de mettre en place les démarches nécessaires à la mise sur pied d'une fête, et ce dès le 31 décembre 2010.

La volonté du Conseil municipal était de:

- pérenniser une fête à succès;
- valoriser la dimension intégrative et sociale d'un événement réunissant toutes les couches de la population;
- faire rayonner Genève dans sa dimension internationale;
- pallier la déception des habitant-e-s de la Ville à la suite de l'annulation des festivités prévues en 2009.

Le *Mémorial* de cette séance démontre clairement la volonté du Conseil municipal de mettre sur pied une fête à Genève qui permette de «fêter le passage de la nouvelle année de manière digne», d'offrir aux familles la possibilité de s'amuser et de «profiter des moments festifs», et de «provoquer l'enthousiasme de la population genevoise, mais également des touristes».

Le Conseil administratif, dubitatif quant à la nécessité pour une collectivité publique d'organiser les festivités liées au passage de la nouvelle année, mais ayant entendu les arguments du Conseil municipal, propose l'ouverture d'un crédit de 175 000 francs afin de mettre sur pied les festivités liées à la célébration du 31 décembre.

En outre, comme le rappelait une conseillère municipale, cette fête doit être l'occasion de partager un «moment fraternel et empreint de solidarité». Pour ce faire, il est proposé aux participant-e-s un geste de solidarité concrète (majora-

tion de 1 franc encaissée sur chaque boisson vendue). Cet argent sera reversé aux associations travaillant avec les personnes les plus précarisées.

Le Service des relations extérieures est chargé de piloter le projet en collaboration avec le département des finances et du logement.

Concept

Conformément à la volonté du Conseil municipal, le Conseil administratif vous propose une manifestation populaire et chaleureuse. Deux scènes sont installées: la première au Bourg-de-four, la seconde devant la cathédrale Saint-Pierre.

Afin de répondre à la volonté de faire rayonner Genève dans sa dimension internationale, l'une des scènes est dévolue aux musiques du monde.

Aménagement de la manifestation

Lieu

La célébration du 31 décembre a lieu sur la place du Bourg-de-four et devant la cathédrale Saint-Pierre.

Horaires

Début de la célébration: aux alentours de 22 h. Fin des festivités: 3 h du matin.

Scènes et coordination de la célébration

Des scènes sont installées pour accueillir les différentes productions organisées. La société mandatée et la Ville de Genève sont les organisatrices de la manifestation. Afin de coordonner la mise en place et la programmation, il est opportun de recourir à un prestataire de services. Les diverses prestations fournies par les services municipaux sont facturées en prestations internes.

Financement

La mise en place du nouveau concept est budgétisée à 175 000 francs comme suit:

	Fr.
Communication/décoration	50 000
Animations/cachets	45 000
Logistiques/divers	50 000

Prestataires de services	15 000
Divers/imprévus	<u>15 000</u>
Total	<u>175 000</u>

A noter que ce budget n'intègre pas les diverses prestations des services municipaux.

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 175 000 francs destiné à l'organisation de la fête du 31 décembre.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur le centre de coût A004000 «Service des relations extérieures», nature comptable 318610 «Organisation/production d'événements».

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, deux mots d'introduction pour cette proposition que vous en tout cas, Monsieur Lathion, vous attendiez de pied ferme au vu de l'interpellation I-222 que vous avez déposée à ce sujet. La proposition PR-831 est succincte et, à sa lecture, vous vous souviendrez que vous aviez débattu de la motion M-905 et obtenu une large majorité en date du 23 mars 2010 sur la volonté d'avoir un moment festif, convivial, bon enfant, popu-

laire, chaleureux, chouette, sympathique, décontracté, à l'occasion des festivités de fin d'année.

Ce travail-là, vous l'avez envoyé au Conseil administratif, qui en a pris acte et qui vous soumet la proposition suivante, qui est réaliste, sachant qu'elle est calée sur la trame des festivités organisées à l'occasion du 1^{er} Août. Ce n'est peut-être pas la proposition que toutes et tous vous attendiez, mais, vu le laps de temps à notre disposition pour travailler sur ce dossier, il n'était pas possible d'établir un cahier des charges, de lancer un appel d'offres et de sélectionner le meilleur projet qui soit.

En discutant avec mes collègues, M. Tornare et M. Maudet, qui avaient essayé de faire cet exercice-là dans le cadre du Mondial de football, les délais que vous aviez posés avec le vote de la motion étaient trop courts pour remplir toutes les étapes pour une fête dont l'envergure est peut-être différente.

Mais en relisant attentivement le *Mémorial* et vos prises de position aux uns et aux autres, nous nous sommes rendu compte que ce qui semblait importer, c'était vraiment le fait d'avoir sur la fin d'année un moment de rencontre familial, mais aussi «un moment fraternel et empreint de solidarité». C'est pourquoi nous l'avons mis en page 2 de la proposition.

Voici donc la proposition que nous vous soumettons. Si vous la votez, nous travaillerons d'entente avec l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et l'Association des commerçants de la Vieille-Ville. Si vous ne souhaitez pas la voter, ou la renvoyer en commission, ou même la refuser, eh bien, ces décisions-là vous appartiennent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux.

Mais ce qui m'importait en tant que maire, c'est que votre volonté, qui avait recueilli à l'époque un large soutien, soit entendue par le Conseil administratif et que nous puissions venir avec une proposition tout à fait réalisable, si vous le souhaitez. Je vous remercie de votre attention.

Préconsultation

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Excusez-moi, Madame la présidente, ce n'est pas sur ce sujet, mais vous transmettez à M. Burri qu'à chaque fois il demande le troisième débat, alors que nous avons beaucoup d'objets à traiter...

La présidente. Madame Meierhofer, nous sommes à un autre point, ce n'est pas possible! Je vous prie de respecter notre ordre du jour, nous en sommes à la proposition PR-831!

M^{me} Charlotte Meierhofer. Mais je me suis excusée, Madame la présidente...

La présidente. Vous suivez l'ordre du jour, s'il vous plaît! Madame Salika Wenger, vous avez la parole.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, j'ai toujours l'impression que le mieux est l'ennemi du bien... Jusqu'à aujourd'hui, le 31 décembre se fêtait en Vieille-Ville, c'était une fête, je dirai conviviale, sympa, pas très organisée et tout le monde y trouvait son compte.

Le Conseil administratif a cru bon de nous demander la possibilité de dépenser plus. Pour une occasion de cet ordre-là, vous pensez bien que toute l'Alternative sera d'accord! Il s'agit de faire une fête, une fête populaire, dans un quartier qui n'a pas l'habitude d'en voir beaucoup, de ces fêtes populaires... (*Remarques.*) Oui, il y a le Conseil municipal, en effet, vous avez raison, Monsieur Dossan, le Conseil municipal en est une!

Néanmoins, nous pensons que l'idée est bonne. Mais, à de trop nombreuses reprises, lorsque nous avons voté ce genre de budget pour d'autres types d'événements, il a été fait appel justement à des agences d'événementiels. Je n'en citerai aucune, nous avons toutes et tous dans la tête ce qui s'est passé pour l'Euro 2008, et personne ne veut voir se reproduire ce genre de problèmes.

Pour ce qui est d'A gauche toute! en tout cas, nous sommes entièrement d'accord pour autant que la somme de 175 000 francs soit mise à la disposition des associations d'habitants et de commerçants de la Vieille-Ville, et que cette fête soit prise en charge par les habitants eux-mêmes. Il n'est pas question de nous retrouver encore avec une fête neuneu où on paie les saucisses 15 francs! (*Rires.*)

Pour notre part, nous sommes entièrement d'accord pour ce qui est des 175 000 francs, pour autant que nous ayons maintenant la garantie que les associations déjà impliquées dans la vie sociale de la Vieille-Ville soient les producteurs délégués. Après, elles s'organisent, mais nous tenons beaucoup à ce que ces 175 000 francs soient gérés par ceux qui sont les premiers concernés, à savoir les habitants de la Vieille-Ville, qui pourraient prendre contact avec les commerçants, avec d'autres associations, et engager Dieu sait qui. Mais nous voulons infiniment que cette fête reste populaire et que nous ne nous retrouvions pas avec une fête du lac bis.

M. Olivier Tauxe (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous lisons dans cette proposition que le Conseil administratif a été dubi-

tatif quant à la nécessité d'organiser cette fête. Il a donc été en proie au doute. Il est regrettable qu'il ait finalement pris la mauvaise décision, car, pour l'Union démocratique du centre, ce genre de fête doit être organisé par le secteur privé.

La Ville devrait non pas se tourner vers la solution de facilité qui consiste à utiliser l'argent du contribuable pour de telles fêtes, mais initier des contacts avec le secteur privé pour trouver une meilleure solution. Ce ne sont pas les chimères idéologiques de la «dimension intégrative et sociale» qu'aurait une telle manifestation qui nous convainquent.

Nous refuserons donc de soutenir une telle demande de crédit.

M. Jean-Charles Lathion (DC). M^{me} la maire l'a dit tout à l'heure, j'attendais personnellement avec beaucoup d'impatience cette proposition. Elle a été vraiment difficile à élaborer, vous en conviendrez avec moi, puisque nous avons décidé, en date du 23 mars 2010, à une très large majorité, que cette fête devait avoir lieu.

Sans les articles de *20 Minutes*, sans mon interpellation, dont vous avez refusé l'urgence d'ailleurs, je ne pense pas que nous serions là à en discuter aujourd'hui, et cette fête ne pourrait pas avoir lieu. Je dis «ne pourrait pas avoir lieu», parce que j'espère bien que tous les partis, hormis l'Union démocratique du centre qui nous a annoncé sa position, voteront pour ce projet.

Ce projet qui, tout simplement, est un projet de rassemblement populaire des familles, des touristes aussi qui sont à Genève et qui n'ont pas nécessairement les moyens de se payer, le 31 décembre, des boîtes de nuit luxueuses ou des restaurants chics. Vous savez parfaitement que le 31 décembre est très cher pour certaines familles.

Vous avez peut-être, plusieurs d'entre vous, eu l'occasion de vivre ces événements dans la Vieille-Ville. Ils étaient organisés par une société – je veux bien – et le Conseil administratif choisira qui il voudra. Je pense qu'il est très important que les associations des habitants et des commerçants y soient associées. Je suis un peu rassuré d'avoir entendu cela de la bouche de M^{me} Salerno.

Dans un premier temps, j'avais demandé dans notre motion que le Canton et Genève Tourisme puissent y participer et qu'un vaste appel à projets soit lancé. Je pense en effet que si le Conseil administratif avait décidé plus tôt de nous faire cette proposition, laquelle, si vous la lisez bien, n'a pas dû être très difficile à coucher sur le papier, nous aurions pu réaliser certaines économies, grâce à un partenariat public-privé. Mais ce ne sera pas le cas, car je serais très étonné que nous ayons maintenant, dans le mois qui reste, le temps d'organiser quelque chose avec le privé.

Tout à l'heure, M^{me} Salika Wenger donnait les grandes orientations sur la façon, pour le Conseil administratif, d'organiser tout cela... Pour notre part, au Parti démocrate-chrétien, nous pensons qu'il faut laisser le Conseil administratif libre d'organiser cette fête. Vous avez décidé de le faire dans un certain esprit, et nous verrons ce que cela donnera.

Nous sommes, en tout cas au niveau du Parti démocrate-chrétien, très curieux de voir le résultat et nous espérons que ce coup d'essai en amènera un autre en 2011, encore plus brillant pour réunir les habitants et tous ceux que la ville accueille. Je pense aux nombreux touristes et aux familles qui n'ont peut-être pas l'occasion de fêter ce 31 décembre dans leur commune. Eh bien, qu'on vienne devant la cathédrale ou à la place du Bourg-de-Four pour fêter le moment important du passage à la nouvelle année! (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour le groupe socialiste, une fête – oui une fête – mais une vraie fête! Non pas une fête de la consommation compulsive. Non pas une fête commerciale de la malbouffe. Non pas une fête du fric et de l'ennui. Mais une fête conviviale, joyeuse, ouverte à tous et toutes. Voilà ce que souhaite le groupe socialiste! Et, de grâce, Madame la maire, surtout ne pas avoir recours aux pros de ce qu'on appelle maintenant *events*, c'est-à-dire des événements complètement construits et parfaitement nuls qui ennuient le peuple!

Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste souhaite que cette fête soit pensée et réalisée en concertation avec l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et l'Association des commerçants de la Vieille-Ville. Que ce soit une fête simple, Mesdames et Messieurs, une fête où tous et toutes peuvent aller et se réjouir, sans même avoir un sou. Une fête où l'argent n'est pas la vitrine de notre société. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, voilà encore un bel exemple, dans cette législation, de proposition bâclée! Bâclée parce que, comme il a été rappelé, c'est sous la pression de la presse et sous la pression de ce Conseil municipal que M^{me} le maire, en dernière minute, nous sort de derrière les fagots une proposition qui n'est rien d'autre qu'un copier-coller de celle qui nous a été soumise pour la fête du 1^{er} Août.

Mesdames et Messieurs, cette façon de faire est difficilement acceptable en la matière, de même que voter sur le siège, comme cela, en claquant des doigts comme on fait d'habitude. Mais il est vrai que, dans ce Conseil municipal, on claque des doigts en dépensant 30 millions de francs en une soirée. Alors, pour-

quoi ne pas claquer des doigts pour dépenser 175 000 francs pour une fête à peine organisée, une proposition à peine rédigée? Une proposition dans laquelle on peut lire «Logistiques/divers: 50 000 francs (...) Divers/imprévus: 15 000 francs».

Cela fait quand même beaucoup de divers: 75 000 francs sur 175 000 francs, sachant qu'on nous dit aussi «que ce budget n'intègre pas les diverses prestations des services municipaux». On peut se poser la question du coût, notamment du nettoyage après la fête. Mais, bien évidemment, on fait la fête, une fête qu'on veut populaire, alors on ne se pose pas ce genre de questions.

Il est vrai que le groupe libéral, comme l'ensemble des groupes, voulait une fête, mais une fête qui soit réalisée en concertation, comme on le dit si souvent à gauche... Ça c'est le mot de la gauche municipale: la concertation. Eh bien, ici, on ne voit pas vraiment la concertation avec les habitants de la Vieille-Ville, ni la concertation avec les commerçants de la Vieille-Ville.

On ne voit pas s'il y a une envie d'organiser cette fête de cette manière-là. Non, c'est peu important, parce que, politiquement, il fallait que Sandrine Salerno, maire de Genève, sauve la face et qu'en dernière minute elle propose quelque chose en disant: «Maintenant, je vous le propose. Si vous acceptez, tant mieux! Si vous refusez, c'est votre problème...»

Voilà un magnifique sens de la responsabilité politique qui nous est ici présenté par la maire de Genève! Mesdames et Messieurs, les libéraux sont des gens sérieux et responsables... (*Exclamations.*) Et parce que nous sommes sérieux et responsables, nous aimons faire la fête en étant convaincus par la méthode et l'organisation.

Pour cette raison, nous ne refuserons pas l'entrée en matière, nous l'accepterons, mais il est hors de question pour nous de voter ce soir sur le siège. Nous demandons le renvoi de cette proposition à la commission des finances, afin qu'elle soit étudiée et que nous ayons des réponses à nos questions.

M. Alexandre Wisard (Ve). Ecoutez, chers collègues, pour mémoire, je rappellerai que les Verts avaient soutenu, il y a quelques mois, l'excellente motion M-905 de notre collègue démocrate-chrétien Lathion. Nous l'avions dit, les occasions de faire la fête ne sont pas si nombreuses, les récents événements de fermeture d'établissements publics ou privés l'ont d'ailleurs rappelé. Maintenant, les jeunes font la fête dans la rue.

Ce sur quoi nous avons insisté, c'est que nous voulions effectivement que la Ville de Genève soutienne par une subvention le principe de cette fête, que nous voulions populaire et gratuite. Pas que les *caipirinhas* soient à 0 franc, ce n'est pas cela l'idée de la gratuité, mais en tout cas qu'il n'y ait pas de barrière, pas

d'entrée, que tout le monde puisse venir et que le prix des consommations soit populaire et raisonnable.

Maintenant, par rapport à toutes les critiques, les griefs, les reproches que j'ai entendus, vous pouvez renvoyer cette proposition en commission, chers collègues de droite! Mais si vous la renvoyez en commission, il n'y aura pas de fête cette année... Il faut être très clair: pour le 31 décembre 2010, ce ne sera pas possible. Déjà le fait de voter sur le siège, ce soir 2 novembre, laisse deux mois à la Ville de Genève pour travailler, trouver une société mandataire pour l'accompagner dans cette démarche, intégrer éventuellement les associations de commerçants et d'habitants.

L'association d'habitants, je l'ai présidée, je la connais. Elle peut organiser des fêtes, elle en a fait, mais là c'est vraiment d'un autre niveau, c'est beaucoup plus lourd. S'ils veulent filer un coup de main, pourquoi pas? Mais, concrètement, c'est quand même la Ville, avec un partenaire privé, qui doit porter l'opération. Bref, monter cette fête en deux mois, je peux vous dire que c'est loin d'être gagné.

Tout à l'heure, nous avons parlé de petite enfance. M. Baud nous a dit: «C'est marrant, vous ne parlez que d'argent...» Maintenant, depuis vingt minutes, nous parlons de fête et nous ne parlons que d'argent... C'est assez triste. C'est à se demander si dans Calvingrad on a oublié de faire la fête.

Pour les Verts, bien sûr, nous voterons cette subvention sur le siège et nous irons tous à cette fête pour voir si les deniers publics ont été bien investis. Nous participerons à cette fête pour faire vivre cette ville! Je vous remercie et je remercie le Conseil administratif d'avoir donné une suite dans ces délais.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, chers collègues, je suis navrée d'entendre tout ce que j'entends ce soir. Il semble que voter 175 000 francs pour une fête populaire vous soit beaucoup plus difficile que voter quelques millions pour des fêtes qui le sont bien moins. Néanmoins, notre groupe présentera un amendement visant à ajouter le second alinéa suivant à l'article premier:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – (...) Cette somme sera confiée aux associations du quartier de la Vieille-Ville.»

S'il n'est pas accepté, je regrette, nous ne voterons pas ce projet, parce que, en aucune manière, nous ne voulons voir cette fête organisée par une société d'événementiels. Je sais de quoi je parle, je travaille dans l'événementiel et je sais que ces fêtes sont calibrées.

Nous ne voulons pas de fête calibrée et, comme l'a très bien dit M. Deshusses, nous ne voulons pas de fête commerciale, nous ne voulons rien de tout cela. Nous voulons simplement une fête bon enfant en Vieille-Ville, qui permette à chacun et à chacune – et là, M. Lathion est absolument dans le juste – de fêter le 31 décembre de manière conviviale, un point c'est tout!

Nous ne voulons pas de stands loués au mètre carré, à des prix faramineux qui obligent leurs locataires à vendre leur marchandise à des prix prohibitifs. Nous pensons que les commerçants de la Vieille-Ville seraient probablement contents de participer à l'organisation d'un événement de cet ordre, pour autant qu'on leur en laisse la possibilité.

Nous pensons que cette fête ne peut être organisée que par ceux qui sont les premiers concernés, qui connaissent le quartier, qui connaissent les commerçants, qui connaissent tout le monde et qui, en plus, connaissent aussi les institutions.

Je ne sais pas combien coûtait l'ancienne fête, j'imagine que ce devait être de l'ordre de 30 000 à 60 000 francs. Donc, 175 000 francs, c'est permettre une fête plus complète, des spectacles mieux préparés, et il n'est pas question, pour A gauche toute! en tout cas, d'accepter que cette fête puisse être gérée de quelque manière que ce soit par une institution privée.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale, le bureau attend votre amendement. La parole est à M. Gérard Deshusses.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'ai entendu parler d'opération bâclée. Puis je vous écoute maintenant depuis bien des minutes et je dois dire que l'envie de faire la fête me passe, et je crois qu'elle passe à tous ceux et toutes celles qui pourraient encore nous écouter par le biais de la télévision.

Dans quel monde, Mesdames et Messieurs, sommes-nous? Est-ce qu'à deux mois de réaliser une fête simple, où des gens sans le sou pourraient prendre un peu de plaisir, à deux mois donc de l'échéance, on est incapable de réaliser cette fête? Mais c'est qu'on a une idée de la fête, Mesdames et Messieurs, qui est terrible! On a une idée de la fête qu'il faut préparer au moins une année avant...

Et quel est l'aspect d'une pareille fête, quand on la vit le jour dit? C'est une fête compassée, fanée, calculée, contrainte, forcée, en un mot technocratique, où – je suis poli – on s'ennuie à mourir. Et, puisqu'on s'ennuie à mourir, et sans doute que c'est calculé, on dépense – toujours cette compulsion qui fait que la distraction vient par la dépense pour des objets futiles. Si c'est ça faire la fête,

alors il faut y renoncer tout de suite! Mais, c'est vrai, on a déjà la surprise dans les grandes surfaces de notre ville de voir que, pour certaines familles, il est temps – nous sommes à peine au début du mois de novembre – de préparer les festivités de Noël... Et, sitôt que Noël aura passé, on s'occupera de celles de Pâques. On va sauter du sapin de Noël à l'œuf de Pâques...

Mesdames et Messieurs, pour des fêtes aussi simples, où il n'est pas besoin de dépenser le moindre sou, s'il faut s'y prendre commercialement deux mois avant, il faut se poser des questions! Il faut se poser des questions sur le plaisir qu'on a à réaliser ce genre de manifestation. Et si c'est cela qu'il vous faut réaliser le 31 décembre dans la Vieille-Ville, Mesdames et Messieurs, il faut y renoncer tout de suite, parce que cela ennuie le peuple et, avec cet argent-là, on peut faire mieux.

Mesdames et Messieurs, je vous propose, au nom du groupe socialiste, de faire les choses tout simplement et ce ne sera pas seulement avec l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, qui n'en a pas toute seule les moyens, mais avec l'aide de la Ville, avec l'aide de toutes les bonnes volontés, notamment des commerçants.

En six semaines, on peut y arriver, parce que la Ville elle-même a les outils pour apporter le soutien nécessaire à celles et ceux qui ont envie de faire la fête. Mais, encore une fois, une fête où l'on s'amuse, ni plus ni moins. C'est tout. Et cela peut se faire dans une famille, avec un tout petit peu de spontanéité, en quelques heures, ou dans une collectivité publique, qui a envie de faire la fête, en quelques jours.

Si vous n'êtes pas capables, et si nous ne sommes pas capables de le faire ici, alors on prend l'avion et on va dans d'autres pays, où la fête s'organise spontanément et où elle est belle. Mais quelle triste société que la nôtre si nous en sommes arrivés là! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Contrairement à M. Deshusses, je ne sais pas si c'est parce que je suis Valaisan, mais l'envie de faire la fête ne m'a pas passé. A la suite des précédentes interventions, j'en appellerai à mes cousins les radicaux et les libéraux, qui ont raison aussi de dire que nous sommes un peu pris en otage par la maire, qui nous présente aujourd'hui même, à un mois de l'événement, cette proposition.

Effectivement, si nous étions passés en commission, nous aurions pu peaufiner le projet et émettre nos avis. Ce ne sera pas le cas, mais je vous rappelle, chers cousins, que vous avez cosigné cette motion M-905 acceptée par la majorité de ce parlement le 23 mars 2010, et qu'il est certain, comme l'a dit tout à l'heure

M. Deshusses, que si la proposition PR-831 retourne en commission, la fête n'aura pas lieu.

Je crois donc que nous portons aujourd'hui la responsabilité de voter ce projet si nous voulons que la population et les familles puissent se réunir et que, contrairement à ce que disait M. Deshusses, l'on puisse rester à Genève, parce que tout le monde n'a pas la possibilité, et surtout les moyens, de prendre l'avion pour passer ses vacances dans d'autres pays. (*Remarques.*)

Allons donc dans ce sens, votons ce projet! Je pense aussi que la proposition de M^{me} Wenger, qui conditionne le vote d'A gauche toute! au fait que les organisateurs soient l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, n'est pas réaliste. On ne peut pas mettre le couteau sous la gorge à une association en lui disant qu'elle doit organiser cela plutôt que d'autres... (*Protestations.*)

Je crois pour ma part qu'il faut rester dans l'esprit de ce qui a été dit, c'est-à-dire laisser le Conseil administratif, la maire et les services de la Ville réunir toutes les forces. Oui, comme l'a dit tout à l'heure M. Deshusses, toutes les forces doivent se réunir, mais sans conditionner nos votes. Il faut un vote franc et direct pour que cette fête ait lieu. Je vous incite donc tous à le faire si vous voulez vraiment qu'à Genève on puisse fêter dignement le passage à la nouvelle année et ne pas passer pour un village de ploucs!

M. Rémy Burri (R). D'abord, pour répondre à mon cousin démocrate-chrétien M. Lathion, je lui dirai que les libéraux et les radicaux ont effectivement soutenu cette motion M-905. Mais je vous rappelle, Monsieur Lathion – vous transmettez, Madame la présidente – que ce que nous avons soutenu consistait à dégager un potentiel commun et pas un potentiel unique sorti de la seule poche de la Ville de Genève.

Il s'agissait d'associer les habitants de la Vieille-Ville; mais où est cette association? Je ne la vois pas. Il s'agissait également de faire un appel à projets. Où sont ces appels à projets, Madame Salerno? Il n'y a rien du tout! Je crains même que vous n'ayez réussi qu'à redonner ce mandat à ceux à qui vous l'aviez déjà confié au mois d'août, ce qui, à mon avis, pose quelques questions en termes de marchés publics. En effet, vous aviez déjà attribué quelques centaines de milliers de francs et vous faites à nouveau de même. Je rappelle que les marchés publics, à partir de 150 000 francs, exigent un appel d'offres, Madame Salerno!

Je ne vois donc pas où est la ressemblance avec la motion que nous avons soutenue au mois de mars. Avant, nous avions un organisateur privé qui venait demander bon an mal an à la Ville 100 000 francs pour organiser cette fête, laquelle, Madame Salerno, coûtait 300 000 francs. Aujourd'hui, vous nous

demandez 175 000 francs, vous savez donc déjà que cette somme ne suffira pas. Comment ferez-vous pour vous en sortir?

Nous déplorons aussi la qualité de cette proposition et nous constatons qu'elle ressemble malheureusement beaucoup à une proposition que nous avons eue concernant le 1^{er} Août et, comme l'a déjà dit mon préopinant libéral, elle en est quasiment un copier-coller. Si nous regardons le modèle de budget que vous présentez, c'est tout à fait ça, avec les mêmes rubriques.

Nous n'avons aucun détail alors que vous nous mettez 50 000 francs de divers... Mais 50 000 francs de divers, c'est énorme! C'est quoi? Les stylos du consultant que vous mandaterez? Je ne comprends pas qu'on puisse accepter de voter ces 175 000 francs sur le siège sans possibilité d'examiner en commission ce qui se cache là derrière. C'est tout à fait regrettable! Quel est votre *business plan* dans cette histoire? Quelles boissons allez-vous vendre? Et à quel prix? (*Brouhaha.*)

Ensuite, pour revenir à l'amendement qu'A gauche toute! a déposé, les groupes libéral et radical le soutiendront. Nous encourageons le fait que l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville puisse être partie prenante de cette manifestation. Effectivement, pourquoi ne pas organiser un réveillon canadien dans la Vieille-Ville? Même comme habitant de la rive des gueux, je viendrai volontiers partager ce moment avec les habitants du coin. Voilà!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il se trouve que le groupe A gauche toute! vient de faire savoir au bureau qu'il retirait son amendement. (*Exclamations.*) Je donne la parole à M. Jacques Baud.

M. Jacques Baud (HP). Merci. J'ai écrit un petit truc et je vais vous le lire. Toujours organiser, cadrer, définir, diriger, mettre du pognon... Mais, c'est aller à l'inverse d'une fête véritablement populaire! Moi, j'ai 80 piges, j'avais 15 ans en 1945...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Moi, je n'étais pas née!

M. Jacques Baud. Ta gueule! (*Protestations de M^{me} Wenger.*) Tu te tais!

La présidente. Monsieur Baud, s'il vous plaît, restez poli! (*M. Baud poursuit son intervention.*) Monsieur Baud, je vous parle!

M. Jacques Baud. Ça fait soixante-cinq ans. Chaque année, à Nouvel-An, on montait dans la Vieille-Ville... (*Brouhaha.*)

La présidente. Monsieur Baud, on ne vous entend plus...

M. Jacques Baud. On se fout de ma gueule... (*Exclamations.*)

La présidente. Vous pouvez vous exprimer, Monsieur Baud, tant que vous le souhaitez et dans les limites de la politesse. Vous êtes ici dans une assemblée municipale, vous êtes prié de respecter un certain nombre de règles de bienséance. Vous n'avez pas à vous emporter de la sorte! Cela est indigne d'un élu! (*M. Baud proteste. Chahut*)

Bien, je donne maintenant la parole à M. Gary Bennaim... (*M^{me} Wenger demande la parole.*) Madame Wenger, deux minutes, s'il vous plaît... Monsieur Bennaim, vous avez la parole.

M. Gary Bennaim (L). Oui, dès que M^{me} Wenger aura la gentillesse de me laisser parler, et M. Baud également...

La présidente. Madame Wenger, je me suis adressée précédemment à M. Baud et maintenant vous attendez deux minutes que M. Bennaim ait terminé son intervention. Vous poursuivez, Monsieur Bennaim... (*Brouhaha.*)

M. Gary Bennaim. Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous pouviez m'accorder un peu d'attention ce serait gentil! En l'occurrence, nous pouvons légitimement nous poser la question de savoir si nous sommes arrivés à un tel niveau – comment dire? – de perte de nous-mêmes que nous devons nous tourner vers la Ville pour organiser une fête.

Je trouve merveilleux de voir que nos amis des bancs d'en face sont déjà un peu divisés quant à savoir ce que doit être une fête. Pour certains, obligatoirement, ce doit être une fête organisée par une société d'events. Et d'autres nous disent: «Non, pas du tout, pas de société, ce sera simple! On va faire jambon-fromage, ce sera sympa!»

Quelqu'un d'autre nous explique qu'il ne comprend pas pourquoi nous parlons d'argent. Mais parce qu'on vient nous en demander! Peut-être ai-je mal compris le rôle du Conseil municipal, mais souvent cela a rapport à l'argent... Et souvent pour des sujets importants et nécessaires qui en valent la peine. Là, la question est de savoir si on peut organiser une fête... Mais allez-y, organisez une fête, puisqu'il semblerait que tellement de forces vives et d'intérêts grouillent au sein de la population!

Organisez une fête! Pourquoi se tourner vers la Ville pour institutionnaliser la soirée du 31 décembre? Organiser une soirée n'est peut-être pas si compliqué et cela ne prendra pas deux mois, ni un an... Le principe: «J'ai envie de m'amuser, il n'y a qu'à payer», c'est peut-être un peu court!

En plus de cela, on nous explique que nous avons le couteau sous la gorge et que nous allons tous nous retrouver à la dernière minute avec une soirée qui n'aura pas lieu parce que personne ne se décide à voter. Soyons sérieux! Si on veut, on peut et, pour l'instant, je ne sais pas si vraiment tout le monde a très envie de voir ce montant passer par les bourses de la Ville... (*Exclamations.*)

C'est bien sympathique de prendre en otage l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville. Ses responsables ne nous ont rien demandé; ils sont devant leur téléviseur et ils nous entendent: «Vous savez quoi? Vous allez organiser une soirée dans deux mois... Amusez-vous bien avec notre argent!» Mais peut-être n'ont-ils pas envie... (*Exclamations.*) Et j'aimerais signaler qu'une pétition circule actuellement à destination du Grand Conseil et du Conseil municipal. Les habitants n'ont plus envie d'avoir des bruits, des déprédations, des soirées dans la Vieille-Ville. Vous pouvez naturellement trouver sur l'internet le formulaire à remplir!

Enfin, je me réjouis d'aller danser le tango sous les lampions avec la maire. Je suis sûr que ce sera très sympa en doudoune et que nous nous réchaufferons mutuellement... (*Rires.*) Mais ce ne sera pas avec l'argent de la collectivité et certainement pas dans ces conditions. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Wenger, souhaitez-vous attendre que M. Baud revienne ou voulez-vous prendre la parole tout de suite? Il va revenir... Vous voulez prendre la parole immédiatement? Très bien, vous l'avez!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je vous remercie, Madame la présidente. Ça fait trois fois – trois fois! – que cette même personne de l'Union démocratique

du centre m'insulte... (*Protestations.*) Oui, elle est même venue ici en me menaçant...

Une voix. Il n'est plus de l'Union démocratique du centre!

Mme Salika Wenger. Je regrette, tout le monde est témoin ici. Je veux vous dire une chose: je suis moqueuse, je le sais, je suis capable de dire des horreurs... (*Rires.*) Néanmoins, je n'ai jamais – jamais! – insulté qui que ce soit.

Or, l'âge ne justifie pas tout et, ce soir, je suis très fâchée. Une fois, je veux bien croire qu'il dérape. Deux fois, je me dis qu'il a perdu l'esprit. Trois fois... Madame la présidente, vous auriez dû renvoyer ce monsieur qui vient de m'insulter en public et, maintenant, je demande des excuses publiques de la part du parti de l'Union démocratique du centre... (*Chahut.*) C'était un de vos représentants, vous ne pouvez pas vous défausser comme ça! (*Protestations.*)

La présidente. Madame Wenger, vous ne pouvez exiger des excuses de l'Union démocratique du centre, M. Baud siège en indépendant depuis maintenant une année. Nous pouvons l'exiger de la part de M. Baud lui-même, mais pas de l'Union démocratique du centre.

Mme Salika Wenger. Une insulte de cette taille-là n'a rien à faire dans notre enceinte! Nous avons des tas de choses à nous dire, nous nous les disons sur tous les tons, mais les insultes n'ont pas cours dans notre enceinte...

La présidente. Nous vous avons entendue, Madame Wenger, nous avons compris...

Mme Salika Wenger. Vous dites que vous avez compris, mais il ne semble pas!

La présidente. Si, Madame Wenger, ne vous inquiétez pas!

Le bureau vous annonce que nous sommes saisis d'un amendement des groupes libéral et radical, en fait le même que le précédent, c'est-à-dire celui d'A gauche toute!, à l'exception toutefois qu'il ne s'agit pas de confier le montant aux associations, mais à l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – (...) Cette somme sera confiée à l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville.»

Nous poursuivons notre débat. Madame Andrienne Soutter, vous avez la parole.

M^{me} Andrienne Soutter (S). Comme M. Wisard, en tant qu'ancienne présidente de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, j'aimerais quand même rappeler dans cette enceinte que, depuis trente ans, cette association organise un bal populaire gratuit qui connaît un énorme succès le samedi soir de l'Escalade.

Je pense que beaucoup d'entre vous ne le savent même pas, parce que ce bal n'est jamais annoncé dans les journaux. Nous ne recevons pas un centime de subvention et ce sont les gens de passage qui s'amuse très bien. Je pense donc qu'avec le soutien financier et peut-être les infrastructures de la Ville, et les associations de quartier, la maison de quartier, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, les commerçants, l'association Un manège pour tous, et d'autres, on pourrait faire une sorte de guinguette sur la Treille, très simple, très populaire et très sympathique aussi.

M. Rémy Burri (R). Je regrette que, pour une fois que nous pouvions soutenir un amendement d'A gauche toute! les yeux fermés, il ait été retiré... (*Rires.*) C'est donc très volontiers que les groupes libéral et radical reviennent avec cet amendement. Je vous invite à le soutenir et à soutenir cette proposition pour qu'elle soit renvoyée en commission.

A ce moment-là, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville pourra se prononcer et dire si les habitants ont vraiment besoin de 175 000 francs pour organiser un joli réveillon le 31 décembre en Vieille-Ville. Cela m'étonnerait beaucoup. Voilà, merci pour votre soutien!

M. Alexandre Wisard (Ve). Ecoutez, ce soir, j'ai l'impression que cette assemblée s'amuse... Malheureusement, il y a tout de même pas mal d'objets qui sortent de commissions et que nous n'avons pas traités. (*Remarques.*) Je sais, je joue les rabat-joie alors que nous parlons de fête, mais je vous rappelle que les rapports des commissions concernent toujours des prestations, des logements, des espaces publics... Il faudra peut-être que nous arrêtons de faire tourner le compteur des minutes et que nous redevenions un peu sérieux.

Je ne voulais pas intervenir sur l'amendement d'A gauche toute! tout à l'heure, mais je le fais maintenant sur l'amendement radical-libéral. Vous avez en effet trois anciens présidents de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville dans cette salle, M^{me} Soutter, M^{me} Spielmann et moi-même. Organiser des petites fêtes comme le bal de l'Escalade ou la fête du mois de septembre sur le Bourg-de-Four est tout à fait dans les capacités de cette association, étant donné le nombre de personnes et de militants prêts à donner du temps bénévolement.

La fête dont nous parlons là, c'est autre chose, c'est un autre niveau! Si vous allouez ce budget de 175 000 francs à l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, qui n'est d'ailleurs peut-être même pas au courant qu'elle devrait l'organiser – je ne sais pas si vous avez pris contact avec elle – c'est prendre un risque trop sérieux. Ce n'est pas dans ses capacités ni dans ses compétences.

Pour ma part, je vous propose, au nom des Verts, d'abord de refuser cet amendement qui, franchement, n'a pas de sens. Ensuite, nous votons cette proposition du Conseil administratif sur le siège. Cette proposition vise à trouver une société que l'on mandate et qui travaille avec la Ville de Genève et, en complément, en fonction de leurs disponibilités, avec les associations, commerçants, habitants du quartier. Puis nous essayons de faire une belle fête. Mais, maintenant, nous arrêtons de nous amuser, nous redevenons sérieux. Merci au nom des Verts!

M. Pascal Holenweg (S). Dans un premier temps, j'avais l'idée de proposer un amendement suggérant le partage de la somme proposée par le Conseil administratif entre M. Baud et M^{me} Wenger... Après tout, ils viennent d'illustrer la capacité des conseillers municipaux de base à faire la fête sans que le Conseil administratif les y invite.

Maintenant, puisque le groupe libéral-radical dépose un amendement, j'ai un sous-amendement à proposer. Je vous demande de remplacer, dans l'amendement libéral-radical, la référence à l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville par une référence à l'Usine et à l'Union des espaces culturels autogérés (UECA)... (*Rires et applaudissements.*) Depuis trois semaines, elles nous montrent en effet que, dans cette ville, des gens sont capables de faire la fête sans planification, sans autorisation et sans autres subventions que celles qu'ils reçoivent déjà:

Projet d'amendement

«Article premier. – (...) Cette somme sera confiée à l'Usine et à l'Union des espaces culturels autogérés.»

Je dépose cet amendement entre vos mains. Si l'amendement libéral-radical est accepté, je ne doute pas que ses auteurs acceptent aussi mon sous-amende-

ment. Il n'est pas nécessaire de vérifier si l'Usine et l'UECA savent organiser des fêtes, elles nous le prouvent depuis trois semaines. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je souhaitais relire aux groupes libéral et radical, et notamment à leurs intervenants, la phrase suivante: «Le Conseil administratif, dubitatif quant à la nécessité pour une collectivité publique d'organiser les festivités liées au passage de la nouvelle année, mais ayant entendu les arguments du Conseil municipal, propose l'ouverture d'un crédit...»

Le Conseil administratif ne pensait pas faire de fête, il ne voulait pas faire de fête, il ne pensait pas non plus que c'était dans les missions de la Ville de faire cette fête. Mais c'est vous qui êtes venus avec cette proposition. Vous ne vous en souvenez peut-être pas, il faudrait repasser le film et voir qui a signé la motion, mais M. Lathion vous l'a rappelé.

A un moment donné, il faut être un peu conséquent, Monsieur Chevalier notamment, Monsieur Burri aussi, parce que c'est vous qui êtes venus avec cette proposition de fête! Nous, nous n'avions rien demandé. Alors, maintenant, on dit: «Oui, mais cette fête, ça ne va pas... Pas comme ceci, pas comme cela, on la voudrait différente... Et pourquoi une fête? Et M^{me} Salerno, avec ses fêtes...»

Ce n'est pas M^{me} Salerno avec ses fêtes, ce n'est pas le Conseil administratif avec ses fêtes! Le Conseil administratif a pris acte d'une décision que vous aviez prise et, plutôt que d'avoir une polémique inutile sur une fête avec le Conseil municipal, il vient devant vous – certes tard – mais il vient, et non pas en raison de la pression des médias. Sur beaucoup de dossiers, il y a la pression des médias, mais là le Conseil administratif vient plus sur votre pression à vous, Monsieur Lathion. D'ailleurs, pourquoi n'auriez-vous pas davantage de force que les médias sur le Conseil administratif?

Quand un conseiller municipal fait une demande, nous lui prêtons autant d'attention, figurez-vous, qu'à un article que nous aurions lu dans la presse locale. Le Conseil administratif vient avec cette proposition. Si elle ne vous sied pas, vous ne la votez pas, il n'y a pas mort d'homme pour le Conseil administratif... Nous ne sommes pas sur un sujet central de politique locale, nous répondons simplement à votre demande.

Alors, c'est trop simple, Monsieur Chevalier – je vois que vous m'écoutez avec beaucoup d'attention – de dire, lorsque nous faisons ce que vous avez demandé: «Ce n'est pas ce qui était voulu, ce ne devrait pas être comme ceci, ni comme cela, et M^{me} Salerno, et blablabla...» On entame là une façon de faire de la politique qui est de la politique politicienne, qui attaque les gens et qui diminue le crédit qu'ont encore les institutions.

Maintenant, sur le fait d'aller en commission, de peaufiner le projet, Mesdames et Messieurs, pensez-vous vraiment qu'à quinze, en commission, vous devriez travailler sur le concept d'une fête de fin d'année? Je pense que vos compétences et votre mandat, ce n'est pas ça! Vous vouliez cette fête, nous vous avons entendus. Nous verrons bien si nous devons l'organiser avec les associations d'habitants, de commerçants et *tutti quanti*.

Mais, de grâce, imaginez la personne qui, par hasard, suit nos débats sur TV Léman bleu! Elle entend que nous parlons d'une fête de fin d'année, que nous répétons qu'il faut renvoyer le projet en commission pour le peaufiner à quinze... Elle entend aussi que le Conseil administratif a fait une copie qui ne plaît pas à certains de ceux qui, pourtant, l'ont demandée.

Alors, je vous redonne la position du Conseil administratif sur cette proposition. Si vous ne souhaitez pas cette fête, il n'y a aucun problème: nous passons au dossier suivant, M. Wisard l'a dit: il y a dans l'ordre du jour des dossiers qui nous tiennent à cœur, sur lesquels nous avons travaillé; ils correspondent à nos engagements en tant que Conseil administratif, ou à nos engagements partisans. La fête n'en faisait pas partie. Vous la vouliez, la voilà! On la fait ou on ne la fait pas, ce n'est pas vraiment, à mon avis, essentiel pour le fonctionnement de la Ville de Genève.

Quant au reste, s'agissant de l'appel d'offres, de savoir qui sera inclus, nous ferons au mieux, avec les envies et le temps dont disposent les uns et les autres, avec les associations. L'idée n'est pas de faire un mégabastringue qui serait insupportable. Ce n'était pas cela, votre idée. Votre idée, c'était un moment convivial, chaleureux, fraternel. C'est d'ailleurs les propos de M^{me} Wenger que nous avons repris: «Un moment fraternel et empreint de solidarité.» Je la cite, car je pense qu'elle a parfois bien du mérite, et l'agression verbale dont elle a été l'objet n'est effectivement pas acceptable.

Si vous voulez une fête autour de ce concept, vous la votez! Si vous n'en voulez pas, vous ne la votez pas et nous passons aux points suivants de l'ordre du jour, qui nous tiennent à cœur et qui font partie de notre mandat. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (L). Madame le maire, c'est un peu facile... (*Remarques.*) Non, j'ai déjà une mère, ça va bien, je l'aime beaucoup! Donc, Madame le maire – comme on dit en bon français – cet exercice est un peu facile: prendre une motion déposée le 23 mars 2010, acceptée par ce Conseil municipal le 23 mars 2010, arriver au mois de novembre – novembre! – avec une proposition bâclée, parce que, tout d'un coup, vous vous êtes dit: «Tiens, on va sortir ça, on va faire plaisir aux conseillers municipaux et dire qu'on a répondu à la motion»...

Mais c'est un abus de langage, Madame, parce que la motion était claire et demandait de «prendre contact avec le Canton et Genève Tourisme afin de dégager un potentiel commun (...); d'en informer l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, l'Association de la Vieille-Ville (commerçants), voire de les associer à la démarche (...); de faire un appel à projets...» Rien de tout cela dans la proposition! Rien du tout!

Vous arrivez aujourd'hui la bouche en cœur en nous disant: «Finalement, ce projet, vous le votez ou vous ne le votez pas... Nous ne prenons aucune responsabilité politique, ce n'est pas notre problème. Nous avons fait ce que nous avons pu avec votre motion, et nous nous en débarrassons au mois de novembre pour une fête qui aura lieu le 31 décembre...» C'est inadmissible. En fait, notre propre projet est torpillé, dès lors que la motion votée par ce Conseil municipal est si peu respectée par le Conseil administratif.

Vous n'avez rien fait de ce qui était demandé, vous n'avez pas fait «vos devoirs», vous avez bâclé le travail! Voilà le résultat.

La présidente. Madame la maire, vous avez la parole.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Madame la conseillère municipale Chevalier, puisque je suis le maire, vous serez la conseillère municipale... (*Exclamations et applaudissements.*) Je n'accepte pas vos critiques parce que, je vous l'ai dit au début, le mandat que vous aviez donné au Conseil administratif, dans le temps qui lui était imparti, n'était pas réalisable.

M. Pagani en a hérité en sa qualité de maire. A mon tour, à partir du 1^{er} juin 2010, j'ai constaté que nous ne pouvions matériellement pas faire un appel d'offres. Cette discussion a été posée au Conseil administratif. M. Tornare et M. Maudet ont répondu, puisqu'ils ont l'expérience de l'Euro 2008. Ce n'est pas possible de faire le cahier des charges, l'appel d'offres, d'évaluer les projets, d'en choisir un et de le suivre dans le laps de temps imparti, même si nous avions commencé le 24 mars. De toute façon, il y avait un problème pour cette année.

Mais si vous souhaitez reporter le projet d'une année pour qu'il y ait une autre façon de faire, très bien! A un moment donné, les responsabilités sont partagées. Vous dites que le travail est bâclé parce qu'il ne vous plaît pas. Pour ma part, j'estime qu'il n'est pas bâclé, nous l'avons fait avec les ressources qui étaient les nôtres vu le temps imparti.

Vous n'êtes pas obligés de voter la proposition, mais je trouve quand même un peu déplacé de critiquer sans cesse le travail réalisé. Après tout, si vous avez

de si bons conseils et si vous pouvez tellement améliorer la capacité de faire des propositions, Monsieur Chevalier, la porte de mon bureau est ouverte... Volontiers, je reçois votre appel d'offres!

M. Rémy Burri (R). Nous pourrions débattre longtemps sur les articles «la» ou «le»: la maire ou le maire... Il y a de quoi dire, il y a plusieurs variantes... En revanche, Madame la maire, je pense que votre façon de vous adresser à M. Chevalier en prenant la peine de peser vos mots et en disant: «Madame la conseillère municipale Chevalier» était simplement grotesque!

Je vous suggère tout simplement de vous excuser à votre plus proche convenance. (*Protestations.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît! Nous arrivons à 22 h 30, je vous prie de garder votre calme. J'aimerais que nous puissions terminer ce point et l'ensemble des propositions; j'aurai ensuite une communication à vous faire. Si vous souhaitez quitter cette enceinte à 23 h, essayez de vous discipliner un peu.

Nous passons au vote. Nous sommes saisis d'un amendement libéral-radical demandant de confier la somme à l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, et d'un sous-amendement de M. Holenweg consistant à remplacer la référence à l'association par «l'Usine et l'Union des espaces culturels autogérés».

Mis aux voix, le sous-amendement de M. Holenweg est refusé par 45 non contre 20 oui.

Mis aux voix, l'amendement libéral-radical est refusé par 44 non contre 22 oui (2 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 40 oui contre 28 non.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 42 oui contre 28 non.

Premier débat

M^{me} Vera Figurek (AGT). Madame la présidente, je voudrais repropofer le sous-amendement socialiste, si c'est possible de le faire à ce stade...

La présidente. Je suis désolée, Madame la conseillère municipale, il a été voté et refusé.

M^{me} Vera Figurek. Eh bien, je demande qu'on refasse le vote, s'il vous plaît!
(*Protestations.*)

La présidente. Ce n'est pas possible, on ne peut pas revenir sur un vote, Madame Figurek, vous le savez bien... (*Brouhaha.*) Si c'était le cas, nous passerions non seulement nos soirées à débattre, mais aussi à défaire et refaire tous les votes!

M^{me} Vera Figurek. Alors, je dépose un nouvel amendement.

La présidente. Eh bien, vous déposez un amendement, vous pouvez le faire! Monsieur Grégoire Carasso...

M. Grégoire Carasso (S). C'était juste pour plaider en faveur de la proposition pleine de bon sens de ma collègue, pour la bonne et simple raison que nous ne nous sommes pas encore prononcés sur cet amendement. Dans une dynamique de vote particulière, il a été voté comme un sous-amendement. Nous ne nous sommes pas encore prononcés sur cette proposition en tant qu'amendement à part entière.

La présidente. Il s'agissait bien d'un sous-amendement, d'ailleurs il a été annoncé comme tel. Je ne vous permets pas de dire que les circonstances de vote étaient particulières. La procédure de vote était parfaitement correcte! Maintenant, si vous décidez de déposer un amendement dans le cadre du premier débat, vous pouvez parfaitement le faire, puisque vous avez voté la discussion immédiate.

M. Grégoire Carasso. C'est magnifique, je vous en remercie, Madame la présidente!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Quand j'ai concocté cette motion, je n'aurais jamais pensé participer à une séance aussi grotesque... Je ne sais pas ce

qu'il adviendra de ces nouveaux amendements que vous voulez présenter, mais même si la proposition de la maire aurait pu être davantage peaufinée, elle a le mérite d'exister et de laisser toute la souplesse voulue à l'organisation. Elle a le mérite de faire en sorte que cette fête se déroule normalement.

Maintenant, il y a beaucoup de gesticulations et de la «guignolerie» dans l'air. Je dirais que vous êtes en train d'organiser les préfêtes de la fête du 31 décembre... Cela vous regarde, mais la discussion sur ces 175 000 francs est sérieuse. Les services de l'administration ont réfléchi à ce crédit et je pense que nous devons leur faire confiance et voter ce projet tel quel. C'est ce que je vous incite à faire en refusant ces nouveaux amendements.

La présidente. Monsieur le conseiller municipal, il n'y a qu'un seul nouvel amendement annoncé. Monsieur Guy Dossan, vous avez la parole.

M. Guy Dossan (R). Tout à l'heure, quand j'ai dit hors micro à M^{me} Wenger que le Conseil municipal était une fête, je ne pensais pas avoir raison à ce point-là! Ce soir, c'est vraiment une fête! C'est même du Grand Guignol!

Madame la présidente, je suis surpris: vous demandez en deuxième débat si quelqu'un veut la parole, personne ne la prend...

La présidente. En premier débat, Monsieur Dossan, nous en sommes au premier débat.

M. Guy Dossan. Ah, excusez-moi! Mais c'est vrai que je trouve quand même un peu curieux ce qui se passe dans cette salle. Comme mon collègue Lathion, je crois que nous nous couvrons de ridicule. J'espère que ceux qui seront là le 31 décembre recevront quelques boules de neige de la part de la population, qui pourra, là, s'amuser... Ce sera vraiment la noce à Thomas – et plus la fête du 31 décembre!

Deuxième débat

La présidente. Il n'y a plus de demande de parole, je fais voter l'amendement de M^{me} Figurek... (*M. Genecand demande la parole.*) Monsieur Genecand, vous ne pouviez pas appuyer un peu plus vite?

M. Adrien Genecand (R). Madame la présidente, je vous prie de m'excuser. Etant moi-même assez mauvais en français, je me suis permis d'aller regarder dans le dictionnaire pour savoir si c'est le maire ou la maire... (*Huées.*)

La présidente. Monsieur Genecand, vous ferez vos commentaires à un autre moment. Nous sommes en procédure de vote. (*Chahut.*)

Allons, revenons au sujet qui nous occupe! (*M. Genecand insiste.*) Non, Monsieur Genecand, je suis navrée, cela n'est pas possible! Un conseiller ou une conseillère municipale ne peut intervenir, alors que nous entamons une procédure de vote, pour nous faire part de ce qu'il a découvert dans le Grand Larousse ou le Petit Robert. Cela ne va pas! (*Brouhaha.*)

M. Adrien Genecand. A votre habitude, on a perdu beaucoup de temps...

La présidente. Si c'est pour nous informer que vous avez découvert que c'est Monsieur le maire ou Madame la maire, c'est se moquer du monde!

Nous reprenons. Je vais vous faire voter l'amendement de M^{me} Vera Figurek, visant à ajouter l'alinéa suivant à l'article premier: «Cette somme sera confiée à l'Usine et à l'Union des espaces culturels autogérés.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 28 oui (1 abstention).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 41 oui contre 28 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 175 000 francs destiné à l'organisation de la fête du 31 décembre.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur le centre de coût A004000 «Service des relations extérieures», nature comptable 318610 «Organisation/production d'événements».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, M. Baud étant sorti de la salle au moment où M^{me} Wenger s'est exprimée sur l'incident de tout à l'heure... Monsieur Baud, est-ce que vous écoutez, s'il vous plaît? Peut-être avez-vous entendu: M^{me} Wenger, ayant été mise en cause par vous-même, a demandé la parole. Au moment où elle s'est exprimée, vous étiez sorti de la salle.

Avez-vous entendu ce que M^{me} Wenger a demandé? M^{me} Wenger a estimé, et l'ensemble de ce Conseil avec elle, qu'elle avait été profondément insultée par vous-même. Elle demande que vous lui fassiez des excuses. Nous les attendons, ensuite de quoi nous pourrons passer au point suivant de notre ordre du jour. Je vous prie donc de vous excuser, Monsieur Baud.

M. Jacques Baud (HP). J'aimerais déjà dire ceci: j'ai été élu par le peuple, je représente le peuple, je parle au nom du peuple. Et quand je parle, c'est le peuple qui parle... (*Exclamations.*) Et quand on interrompt le peuple, c'est le peuple qui répond. Il n'y a pas d'excuse à faire, le peuple n'a pas à s'excuser! (*Rires et remarques.*)

La présidente. Je prends acte de votre déclaration, Monsieur Baud, et, croyez-moi, j'en suis navrée.

Nous passons au point suivant, soit la proposition PR-832 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 570 000 francs destiné à l'organisation d'un concours

Motion d'ordre

d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires sur les anciens terrains des SIG à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N^{os} 3340 et 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, d'abord, je dois vous signaler que la proposition PR-832 annule et remplace la proposition PR-731¹ du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 740 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études pour la construction d'un demi-groupe scolaire sur les anciens terrains des Services industriels de Genève à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles N^{os} 3340 et 3384, feuille 6, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Celle-ci est devenue sans objet suite à la modification de la stratégie de réalisation d'un équipement scolaire et pour la petite enfance dans le quartier de la Jonction. Nous sommes ici sur le site d'Artamis et le Conseil administratif retire donc formellement la proposition PR-731. Il n'y aura donc pas de rapport à faire sur cette proposition, j'en suis désolé pour le rapporteur et le travail de la commission.

Cela étant, j'ai cru comprendre que la proposition 832 susciterait un débat important, en lien avec les motions M-937, M-939 et M-943. A cet égard, je dois saisir demain le Conseil administratif de deux amendements sous forme de projets d'arrêtés, l'un pour les réservoirs du bois de la Bâtie, l'autre pour une salle sur Artamis. Je vous prie donc de reporter ce débat à demain.

Je proposerai demain matin au Conseil administratif d'adopter ces amendements et je vous les proposerai demain soir, dans le débat général que nous devons avoir sur Artamis. J'ai cru comprendre, en lisant la presse, que cette proposition PR-832 ferait également l'objet d'un amendement des Verts.

En conséquence de quoi je vous demande de reporter ce débat à demain, à 17 h ou à 20 h 30. Je serai à votre disposition, ainsi que mon collègue Patrice Mugny.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. Le traitement de la proposition PR-832 est donc reporté demain à 17 h... (*M. Deshusses demande la parole.*) Monsieur Deshusses, vous demandez la parole sur ce point?

¹ «Mémorial 167^e année»: Proposition, 1643.

M. Gérard Deshusses (S). Oui, Madame la présidente. Ce report devrait être soumis au vote de ce Conseil municipal, c'est en tout cas ce que nous avons demandé lorsque nous nous sommes réunis, les chefs de groupe avec le bureau. Je souhaiterais personnellement qu'on respectât ce que nous avons décidé tout à l'heure.

Si le groupe socialiste n'est pas opposé à ce report, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il espère en tous les cas que des éléments neufs seront apportés demain. Sinon, il aura l'impression d'avoir été dupé.

La présidente. Monsieur Deshusses, excusez-moi! Nous sommes au point 10 et je n'ai pas souvenir qu'il était convenu, lors de la séance du bureau et des chefs de groupe, que cet objet soit reporté. Nous ignorions que le Conseil administratif souhaitait le reporter à demain.

M. Gérard Deshusses. Vous avez raison, Madame la présidente, j'ai anticipé sur une des décisions. En tous les cas, dans ce genre de procédure, il convient que le Conseil municipal puisse s'exprimer par un vote, et je souhaite qu'il soit fait.

Cela dit, puisque j'ai la parole, Madame la présidente, j'aimerais la garder quelques instants pour féliciter notre collègue Genecand de ne pas avoir cité l'article qu'il avait lu dans le dictionnaire à propos de l'usage, pour la bonne et simple raison que, étant le descendant d'un grand fazyste, étant lui-même membre du Parti radical, il devrait savoir que la langue française n'est pas propriété du peuple français, ni des autorités françaises, ni surtout de l'Académie française. Et ce qu'il allait nous citer, c'est un usage en France. Or, que je sache, ici, il y a longtemps que nous ne sommes plus Français et nous ne l'avons été que très brièvement, à la cheville des XVIII^e et XIX^e siècles, et nous n'en sommes pas sortis très glorieux.

Pour nous, Monsieur Genecand, le français, nous en avons l'usage que nous choisissons...

La présidente. Ecoutez, Monsieur Deshusses, ce que vous venez de faire est abusif et ce n'est pas acceptable. C'est injuste à l'égard des groupes de l'Entente qui n'ont pas été autorisés à s'exprimer. Vous en avez profité lors de votre intervention sur la demande de report.

Maintenant, si le Conseil administratif souhaite discuter demain matin de cette proposition et d'un complément, il peut le faire...

M. Gérard Deshusses. Je m'en excuse!

La présidente. Vous vous excuserez en aparté, Monsieur Deshusses! (*Brouhaha.*) Maintenant, je pose une question à M. Gérard Deshusses, s'il veut bien m'écouter: vous avez demandé un vote formel sur le report de cette proposition PR-832... (*M. Deshusses discute.*) Etant donné que cela n'a pas l'air de vous intéresser grandement, je décrète donc que ce point est reporté demain à 17 h. (*M. Deshusses demande la parole.*) Il est trop tard, Monsieur Deshusses, je suis navrée! (*Protestations.*)

Il est pris acte du retrait de la proposition PR-731.

5. Projet d'arrêté du 13 octobre 2010 de la commission des arts et de la culture: «Achèvement de la fresque de Hans Erni à la place des Nations» (PA-112)¹.

Troisième débat

M. Adrien Genecand (R). Madame la présidente, puisque, à votre habitude, vous m'avez coupé la parole malgré que j'aie été mis en cause cette fois de façon évidente... (*Exclamations.*)

La présidente. Mais quelles sont ces nouveautés? Je m'adresse à tout ce Conseil municipal, nous sommes au troisième débat sur le projet d'arrêté PA-112 et vous vous permettez de revenir...

M. Adrien Genecand. Parce que j'ai été mis en cause!

La présidente. ... sur des interventions qui se sont déroulées précédemment. Vous n'avez pas été mis en cause... (*Brouhaha.*) Bien, exprimez-vous!

¹ Projet d'arrêté, 2828.

M. Adrien Genecand. Mais c'est n'importe quoi, Madame la présidente! Une fois n'est pas coutume, vous avez une attitude qui est très désobligeante à mon égard... (*Protestations.*)

Si, à la place de vous confondre dans les subtils règlements qui sont absolument douteux en termes d'interprétation de votre part, vous me laissiez simplement parler, nous sortirions plus vite de l'ornière!

Avec ma lecture, je voulais simplement – si j'avais pu la faire, M. Deshusses s'en serait rendu compte – tenir à peu près le même discours en termes de progressisme, et fixer une bonne fois pour toutes le vocabulaire que nous devons avoir à l'égard de M^{me} le-la maire-maïresse. Simplement, définir une bonne fois pour toutes quelle terminologie nous devons adopter, et c'était tout! Mais, une fois n'est pas coutume, vous m'avez complètement boycotté et censuré, j'en prends bonne note et je le regrette.

La présidente. Bien, est-ce que quelqu'un a peut-être une recette de cuisine à nous donner, une spécialité de la grand-mère? (*Remarques.*) Nous pourrions peut-être poursuivre... Pas de recette de grand-mère, ni en français, ni en anglais, ni en italien? Très bien! Nous sommes donc au troisième débat sur le projet d'arrêté PA-112, un débat interminable, je dois dire... Monsieur Vitanza, vous avez la parole.

M. Salvatore Vitanza (R). J'aurai juste une question pour M. Pagani, essentielle dans cette affaire. M. Pagani est arrivé en commission en annonçant qu'il allait trouver 100 000 francs pour terminer cette œuvre. La commission a voté sous réserve de ces 100 000 francs. La dernière fois, M. Pagani nous a indiqué qu'il avait fait une demande auprès de l'Etat et qu'il avait trouvé 50 000 francs.

Avant de poursuivre le débat, j'aurais aimé savoir où on en est aujourd'hui.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes donc en troisième débat. Nous avons fait le débat complet et j'imagine qu'on va recommencer un tour de piste au vu des nombreuses demandes d'interventions... Toujours est-il que j'ai reçu depuis lors une décision de l'Etat, qui, malheureusement, n'entre pas en matière. Je le regrette.

Je vous avais dit que l'Etat de Genève avait été sollicité, alors qu'il avait d'ailleurs répondu favorablement la première fois. On souffre d'un défaut d'effet d'annonce, malheureusement, et je vous précise une nouvelle fois qu'un donateur anonyme s'est engagé à verser 50 000 francs. J'estime quant à moi pouvoir tenir

Projet d'arrêté: achèvement de la fresque de Hans Erni

mes engagements et faire en sorte de respecter formellement ce budget dans son ensemble. Mais il faut que vous le votiez.

Comme j'ai fait des économies par rapport au premier engagement de la Ville de Genève, j'estime pouvoir tenir les 100 000 francs, compte tenu des 50 000 francs de ce généreux donateur anonyme, plus éventuellement 50 000 francs d'économies à trouver. Mais je ne peux pas prendre le risque de vous dire que nous coupons sans autre 100 000 francs. J'ai besoin de ce budget pour avancer dans la finalisation de cette œuvre remarquable de Hans Erni, un artiste reconnu en Suisse et qui mérite toute notre attention, d'autant plus qu'il a poursuivi ce travail à l'âge assez extraordinaire de 101 ans.

J'ai eu un contact dernièrement avec lui. Il viendra inaugurer à Genève une fresque dans le bâtiment fraîchement rénové de l'AVS, à la rue de la Coulouvrenière. Vous serez d'ailleurs invités, comme moi, à participer à cette inauguration. Je me réjouis de retrouver cet artiste suisse de renommée internationale.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues... (*Brouhaha.*)

La présidente. Oui, Madame Wenger?

M^{me} Salika Wenger. J'attends que vous demandiez le silence, Madame la présidente... Merci. Chers collègues, la répétition est mère de l'enseignement, nous le savons tous. Mais, ce soir, elle est aussi mère de l'ennui. Tout a été dit sur ce sujet. On nous a forcés à un troisième débat, maintenant j'ai presque envie de faire une motion d'ordre et de demander le vote immédiat, parce qu'il suffit d'entendre toujours les mêmes arguments!

Nous savons tous où nous en sommes. Ce projet a été voté à l'unanimité, moins une voix radicale. Alors, de grâce, arrêtons une discussion inutile! (*Remarque.*) Oui, Madame, il a été voté à l'unanimité moins une voix. Les résultats sont là.

Votons donc ce projet et, de grâce, passons à des sujets qui, comme l'a dit la magistrate tout à l'heure, mériteraient autant, ou peut-être plus d'attention que celle que nous venons de prêter à la fête de la Vieille-Ville et que celle que nous sommes en train de porter maintenant à un projet voté à la quasi-unanimité! Alors, de grâce, votons!

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale, le bureau attend donc votre motion d'ordre.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers, je me répète une fois de plus, ce n'est pas le projet artistique en lui-même que nous remettons en question ce soir, mais la méthode, qui nous irrite et qui nous conduit à manifester notre mécontentement. La gestion du premier projet de fresque a été légère et la précipitation mauvaise conseillère, puisqu'elle nous conduit, une fois encore, à devoir nous prononcer sur une rallonge de crédit.

Souvenez-vous, en 2008, il fallait faire vite. Si vite qu'il aurait même fallu que la commission des arts et de la culture siège entre deux portes pour donner un préavis favorable, cela va sans dire, à la première fresque, celle qui orne aujourd'hui le mur d'enceinte de l'Organisation des Nations Unies (ONU), et à laquelle on nous demande aujourd'hui de rajouter 30 m.

Il aurait fallu que cette commission donne son aval les yeux fermés dans un temps record et nous pouvions en comprendre les raisons, puisque l'anniversaire de l'artiste en l'honneur de qui la commande était passée approchait et que le terme de mairie du magistrat en charge du projet approchait aussi.

C'est donc l'enthousiasme des uns et la bonne volonté des autres qui ont rendu la fresque de Hans Erni réalisable et, pour notre part, nous avons bon espoir de voir ce dossier classé après avoir été réglé à la satisfaction générale. Pourtant, cela n'a pas vraiment été une surprise d'apprendre qu'il aurait été préférable de calculer 30 m supplémentaires dès le départ, pour faire les choses dans les règles de l'art.

La course contre la montre, une fois de plus, nous aura menés dans le mur et, bien que nous commencions à avoir une certaine habitude de venir à la rescousse du magistrat, cette fois-ci la coupe est pleine. Une fresque de 60 m nous a été demandée et nous y avons répondu favorablement. En outre, la garantie qu'il n'en faudrait pas davantage nous avait été donnée.

Face au cafouillage qu'il conviendrait de réparer, que faire? Eh bien, nous serons pour notre part fermes sur les conditions et nous accepterons ce crédit à condition que 100 000 francs de fonds privés soient trouvés, ni plus ni moins. L'engagement avait été pris par le magistrat et nous attendons qu'il soit rempli.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Donc, comme prévu, le bureau est saisi d'une motion d'ordre d'A gauche toute! intitulée «Votons sans refaire tout le débat!» Je donne la parole sur cette motion d'ordre pour une minute par groupe. Monsieur Deshusses...

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste ne votera pas cette motion d'ordre, parce que la parole, dans cette assemblée, est démocratique et elle peut

se tenir le temps qu'elle veut. On l'a vu à nos dépens tout à l'heure. Nous pourrions parler jusqu'au bout en ce qui nous concerne.

M. Salvatore Vitanza (R). Nous refuserons cette motion d'ordre. Ma première intervention était juste une question à M. Pagani. Et si M. Pagani avait eu la décence de prendre la parole un peu avant pour nous donner l'état de la situation, j'aurais poursuivi avec mon intervention. Tout simplement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai répondu!

La présidente. Donc, vous refusez la motion d'ordre. C'est bien cela, Monsieur Vitanza? (*M. Vitanza acquiesce.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 30 non contre 17 oui (1 abstention).

La présidente. Nous poursuivons donc avec les prises de parole.

M^{me} Martine Sumi (S). Madame la présidente, vous avez demandé tout à l'heure une recette, je me permets de vous la donner. Il existe depuis des années, pour un langage respectueux du genre masculin et du genre féminin, un excellent guide... (*Protestations.*) Madame la présidente, vous avez posé la question, je vous donne l'indication...

La présidente. Madame Sumi, j'ai juste posé une question avant d'entamer ce troisième débat. S'il vous plaît, nous sommes au point 12... (*Brouhaha.*)

M^{me} Martine Sumi. Il existe un guide officiel... (*Protestations.*)

La présidente. Non, mais ce n'est pas possible, Madame Sumi, je suis navrée! J'ai dit tout à l'heure à cette assemblée que cela suffisait, avec vos interventions sur tout et n'importe quoi! Monsieur de Matteis, vous avez la parole.

M. Yves de Matteis (Ve). Nous avons bien entendu M. Pagani et, en ce qui concerne le groupe des Verts en tout cas, nous ne reviendrons pas sur notre position et nous voterons cette proposition.

M. Salvatore Vitanza (R). Tout d'abord, je tiens juste à m'excuser auprès de M. Pagani pour ce que j'ai dit tout à l'heure. J'ai parlé de «décence», j'aurais dû parler «d'élégance». Voilà, tout simplement!

Maintenant, par rapport à cela, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical refusera ce projet d'arrêté, car, comme nous l'avons dit et nous le constatons une fois de plus, on nous amène un projet saucissonné. Décidément, le Conseil administratif s'applique à ne plus respecter les procédures car, une fois de plus, on dépose une motion en lieu et place d'une proposition, tout comme pour la Cave 12.

Ensuite, je souhaite rappeler aux bancs d'en face que M. Pagani s'était engagé à trouver 100 000 francs afin de diminuer la facture. Les économies, lors du projet, n'étaient pas au programme... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, puis-je avoir un peu de silence, s'il vous plaît!

La présidente. Mesdames et Messieurs, vous arrive-t-il d'avoir une once de respect les uns envers les autres? Ce n'est pas possible! C'est incroyable, je vous observe depuis 20 h 30, vous intervenez dans tous les sens! Maintenant, je vous prie d'écouter M. Vitanza. Nous lèverons la séance lorsque nous aurons voté ce point et que j'aurai pu faire ma communication.

M. Salvatore Vitanza. Merci, Madame la présidente! Je rappelle aux bancs d'en face que M. Pagani s'était engagé à trouver les 100 000 francs afin de diminuer la facture. Les économies lors du projet n'étaient pas au programme, donc les promesses faites ne sont pas respectées. Ce soir, c'est la stupéfaction. M. Pagani n'a pas trouvé le montant requis et la gauche vote néanmoins le projet. De qui se fiche-t-on?

Pour répondre à M^{me} Wenger lors de sa précédente intervention, et vous transmettrez, Madame la présidente, quand M^{me} Wenger disait que la droite n'était pas prête à investir dans la culture, c'est faux! La droite souhaite une politique culturelle responsable et, ce soir, elle nous fait voter une motion d'ordre où elle veut carrément arrêter le débat. C'est un excellent exemple de démocratie!

Ensuite, pour en revenir au débat, deux exemples nous démontrent aujourd'hui que les procédures ne sont pas respectées. Le premier, c'était avec la Cave 12, le

Projet d'arrêt: achèvement de la fresque de Hans Erni

second, c'est avec ce projet. Les questions posées à M. Pagani lors de la dernière séance sont restées sans réponse. Alors, nous allons les reposer ce soir en y apportant nous-mêmes les réponses.

Pourquoi ne pas avoir devisé ce projet dans son intégralité? Réponse: car, devisé dans son intégralité, ce projet n'aurait jamais été voté. Comment fait-on néanmoins pour faire voter un projet? Réponse: on le saucissonne. On effectue les premiers travaux, puis on dépose un nouveau projet et le Conseil municipal n'a pas d'autre choix que de le voter.

Troisième question: comment rassurez-vous l'Alternative si cette dernière a encore des doutes? Réponse: on promet qu'on va s'engager à trouver 100 000 francs, tout en sachant que c'est mission impossible. Pourquoi Hans Erni a mal devisé ce projet? Réponse: impossible de le savoir. Pourquoi Hans Erni a oublié 30 m de mur? Réponse: toujours impossible de le savoir.

Le groupe radical en a assez de cette gestion à la petite semaine. Il est de la responsabilité d'un magistrat d'assumer les erreurs commises et, de ce fait, nous précisons que ce n'est pas l'œuvre de Hans Erni que nous remettons en question, mais, une fois de plus, le financement tel qu'il nous est présenté. Ce refus est lié à notre mécontentement et j'invite mes collègues d'autres partis à agir plutôt que de subir à chaque fois des projets mal devisés.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste a toujours été quelque peu circonspect par rapport à cette œuvre et voilà que, depuis des semaines, on fait de l'art au mètre... Alors vous comprendrez, Mesdames et Messieurs, que pour beaucoup d'entre nous cela devient de plus en plus délicat et que nous nous demandons finalement de quoi nous parlons exactement.

C'est la raison pour laquelle, dubitatifs comme nous le sommes devenus, nous allons nous abstenir.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Après ce que vient de dire le représentant du groupe radical, je prends la parole, même s'il est vrai que le groupe A gauche toute! avait demandé de cesser les débats et de voter. Finalement, c'est une bonne chose que le groupe radical se soit exprimé à l'instant. Monsieur Vitanza – vous transmettez, Madame la présidente – je trouve assez scandaleux ce que vous venez de faire et je pèse mes mots, c'est-à-dire que vous interpellez notre magistrat, vous doutez des réponses qu'il vous donne et vous faites vous-même les questions et les réponses.

Je pense qu'à ce rythme-là, effectivement, les débats vont se prolonger et je déplore en fait votre intervention, Monsieur Vitanza. Elle était très mauvaise et vous nous avez vraiment habitués à mieux. Je pense que ces propos-là ne sont représentatifs que de vous-même, je l'espère.

En revanche, je me pose quelques questions par rapport au positionnement du groupe socialiste. Après que le magistrat a trouvé un financement, des partenaires, et maintenant que nous sommes sur une bonne voie, que le débat est quasiment clos, que nous avons eu toutes les réponses à nos questions en commission, que le magistrat s'est engagé publiquement à diverses reprises pour le financement, que le projet est maintenant financé, que l'artiste est d'accord de terminer cette fresque, en réponse à tout ce que nous avons entendu lors du premier débat et ce soir en troisième débat, nos camarades socialistes décident tout à coup de se retirer en s'abstenant!

Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas au bout de nos surprises... Mais cela n'engage que le groupe socialiste Ville de Genève, il en portera la responsabilité... (*Exclamations.*) Voilà, si cette fresque reste inachevée, ma foi, le magistrat aura fait ce qu'il a pu, le groupe des Verts et A gauche toute! auront suivi cet excellent projet et, malgré tout ce que nous avons entendu, devant cette organisation internationale, cette fresque d'un grand artiste, Hans Erni, demeurera inachevée.

Voilà à quoi nous sommes arrivés après toutes ces heures de débat... J'invite tout de même nos camarades socialistes à réfléchir un tout petit peu à cette nouvelle décision et à revenir sur leur positionnement. (*Brouhaha.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). A ce stade du débat, j'aimerais quand même rassurer M. Vitanza – vous le lui direz, Madame la présidente. Quand A gauche toute! vous dit que vous êtes mauvais, Monsieur Salvatore Vitanza, vous pouvez être sûr que vous êtes bon! (*Rires.*) J'aimerais vous rassurer, pour que vous puissiez dormir tout à l'heure tranquille.

Maintenant, lorsqu'on nous dit qu'on n'aura pas achevé l'œuvre de Hans Erni, Mesdames et Messieurs, lorsque le magistrat Pagani se prend pour Jules II... (*Rires.*) Eh bien, il prend certains risques, parce que l'œuvre commandée à Hans Erni était une œuvre achevée. M. Pagani, avec A gauche toute!, a décidé de la rallonger, cette œuvre, d'en rajouter des morceaux. Ma foi, ça ne marche pas de la sorte, parce que, à certains moments, il faut payer. Et je crois que les arguments présentés tout à l'heure par M. Salvatore Vitanza sont tout à fait pertinents et nous suivrons cette position-là.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Madame la présidente, je demande évidemment le vote nominal.

La présidente. Ai-je besoin de demander si vous êtes suivie par au moins quatre conseillers?... (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Formidable! Monsieur Rémy Pagani, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, contrairement à certains, je vous prie de m'excuser, parce que c'est une des premières fois où j'use d'une possibilité, pour le Conseil administratif, d'être sollicité en commission par rapport à une motion et de proposer directement un arrêté. J'aurais dû passer, même si cela n'aurait rien changé, par le Conseil administratif pour proposer un arrêté en bonne et due forme. Si certains veulent m'en faire le grief et pénaliser un artiste suisse, c'est un peu déplorable à mon avis. Je vous prie de m'en excuser encore formellement.

Deuxième chose. J'ai bien entendu certains et certaines dire: «M. Pagani s'est engagé à trouver 100 000 francs...» Il manque 50 000 francs, Mesdames et Messieurs, donc je vous demande la suspension de ce débat. Je reviendrai à la fin de ce mois avec 50 000 francs de plus et j'espère que vous me voterez à ce moment-là ce projet d'arrêté. Je vous remercie, Madame la présidente, de suspendre ce débat et de le reporter à la prochaine session utile... (*Brouhaha.*) Je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement, puisque, de fait, personne ne s'oppose sur le fond.

J'ai encore un argument, Mesdames et Messieurs. Si nous avons décidé de faire deux fois 30 m, c'est-à-dire 60 m, c'est parce que, technologiquement, nous n'étions pas sûrs de pouvoir réaliser cette œuvre. Maintenant que nous avons les assurances, il y a évidemment un trou sur ce mur. Tout un chacun qui passe devant ce mur se rendra compte qu'il y a un trou et qu'il est important, c'est même l'ONU qui le demande, de finir cette œuvre. (*Brouhaha.*)

Je trouve qu'il serait sage et de bon augure à cette heure de la soirée de suspendre ce débat, et je vous le demande formellement. J'espère que nos amis socialistes soutiendront cette demande pour que je puisse revenir et essayer de trouver une majorité, voire une unanimité. A mon avis, pour notre société, c'est quand même un exemple important à suivre et à valoriser qu'une personne, à 101 ans, puisse réaliser une œuvre de cette envergure.

La présidente. Monsieur le magistrat, il n'est pas possible de suspendre un troisième débat. En revanche, on peut refuser ce projet et vous pouvez en déposer un autre. (*Rires et applaudissements.*) Nous sommes en troisième débat... (*Brouhaha.*) Monsieur Pagani, vous demandiez un renvoi en commission? A quelle commission? (*Remarque.*)

Deux minutes, s'il vous plaît! (*Les membres du bureau se concertent.*) Après consultation du bureau, je vous annonce que nous sommes obligés de terminer le troisième débat. En revanche, comme je vous l'ai dit, Monsieur Pagani, vous pouvez revenir avec une nouvelle proposition. Alors, Monsieur Pagani, si vous souhaitez un renvoi en commission, il faudrait nous indiquer laquelle...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, il y a deux solutions pour régler une fois pour toutes ce problème: soit on retire 100 000 francs du projet d'arrêté, puisque certains veulent absolument que ces 100 000 francs soient retirés, soit je demande le renvoi en commission. (*Remarques.*) Il faut être conséquents, Mesdames et Messieurs, tout le monde sur ces bancs – en tout cas sur les bancs de droite – disait: «S'il y a 100 000 francs en moins, on vote ce projet!» Je ne vois donc pas le problème. Si je propose de faire un amendement pour dire qu'on retire ces 100 000 francs, je ne vois plus où se situe le problème, si ce n'est qu'il y a des arrière-pensées qui me paraissent un peu nébuleuses pour l'instant.

Je propose donc deux solutions: le renvoi en commission, ou, la plus extrême, couper 100 000 francs dans ce projet d'arrêté.

La présidente. Et vous choisissez laquelle, Monsieur Rémy Pagani? (*Rires.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vous propose de soumettre au vote d'abord les 100 000 francs puis, après, le renvoi en commission.

La présidente. Il s'agit donc d'une demande de renvoi et d'un amendement. Auriez-vous l'extrême amabilité de déposer un amendement de moins 100 000 francs, s'il vous plaît? Merci.

M. Salvatore Vitanza (R). Madame la présidente, nous avons l'exemple même d'un nouveau bricolage. Maintenant, on veut nous faire voter une proposition avec 100 000 francs de moins, mais puisque cela va coûter 235 500 francs, pourquoi veut-on les enlever? (*Protestations.*) Où allez-vous les trouver, vos 100 000 francs, Monsieur Pagani?

Maintenant j'aimerais rectifier encore quelques points. Vous dites que c'est une exigence de l'ONU. Je vous signale juste qu'en commission nous avons eu

ce débat. Une représentante de vos bords nous a dit qu'effectivement l'ONU avait fait cette demande et, droit derrière, vous nous avez dit que, non, ce n'était pas une demande de l'ONU... Donc, aujourd'hui, Monsieur Pagani, je crois que M^{me} Perler-Isaaz vous a fait une très bonne proposition, c'est-à-dire nous refusons et vous déposez un nouveau projet.

M. Gérard Deshusses (S). Pour le groupe socialiste, il n'est pas question d'argent; 100 000 francs de plus ou de moins, nous nous imaginons bien que, d'une manière ou d'une autre, le Conseil administratif peut trouver ces 100 000 francs. Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de la dimension artistique de l'œuvre. Quand j'entendais tout à l'heure M. Pagani nous dire qu'il manque encore je ne sais combien de mètres pour boucher le trou, vous imaginez, Mesdames et Messieurs, quelle est la qualité artistique que l'on attribue à l'œuvre que l'on veut placer à cet endroit... (*Rires.*)

Alors, pour nous, groupe socialiste, le plus simple n'est pas de revenir avec une autre proposition, mais c'est de retourner à la commission des arts et de la culture et de juger de la qualité artistique de ce qui nous est proposé. (*Remarques.*) Pour une œuvre d'art, le prix importe peu finalement. Il y a des gens qui mettent des millions de francs sur des surfaces bien moindres. Mais nous sommes de plus en plus dubitatifs et ce que nous venons d'entendre ne nous rassure absolument pas. Voilà, je vous remercie.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Tout d'abord, je suis un peu choquée de ce que je viens d'entendre. Nous devrions renvoyer cette proposition du Conseil administratif en commission pour juger de la qualité artistique... Très bien, à A gauche toute! nous n'avons pas les compétences artistiques nécessaires et je ne pense pas non plus qu'il y ait des spécialistes en la matière au groupe socialiste. Je vous suggère plutôt de suspendre notre débat et de le terminer demain. Rien ne dit, dans notre règlement du Conseil municipal, que nous ne pouvons pas suspendre un troisième débat.

Madame la présidente, je vous demande de soumettre au vote cette motion d'ordre, c'est-à-dire de suspendre le troisième débat sur cet objet et de le reprendre demain à 17 h.

La présidente. Mesdames et Messieurs, j'attire votre attention sur le fait que je vous ai informés tout à l'heure que nous ne pouvons pas interrompre un troisième débat et que nous devons aller jusqu'au bout.

Ensuite, le magistrat Rémy Pagani propose un amendement de moins 100 000 francs ou un renvoi en commission. Nous ne pouvons pas aller plus loin. Monsieur Guy Dossan, vous avez la parole.

M. Guy Dossan (R). Nous avons voté tout à l'heure une subvention pour une fête, mais, Madame la présidente, il fallait la verser à M. Pagani! Avec le magistrat Pagani, c'est tout le temps la fête! (*Rires.*) Mais où en est-on, Madame la présidente? Nous avons une proposition d'un magistrat, et ce magistrat s'aperçoit maintenant que son projet est gentiment en train de prendre l'eau – il faut être réaliste – parce que, tout d'un coup, une composante de l'Alternative ne joue plus le jeu, dirons-nous. Alors, il nous propose plusieurs amendements. Mais sommes-nous chez un marchand de tapis? Je m'excuse, Mesdames et Messieurs, l'exécutif de la deuxième ville de Suisse, où on se targue d'être les meilleurs, fait une piètre figure...

Je crois que la présidente a eu une très bonne idée: il fallait venir avec un projet ficelé. Là, nous voyons qu'il ne l'est pas... Si c'est tellement bien, comment se fait-il qu'on ne trouve plus l'argent? On a réussi à en trouver pour la première partie. Maintenant, il y a une deuxième partie, les gens ne se poussent visiblement plus au portillon pour mettre la main au portefeuille. Je me pose quand même une question: on a eu quelque chose, ensuite on a voulu plus, on nous dit ce soir que c'est une demande de l'ONU... Mais alors, l'ONU n'a qu'à payer, c'est son mur, même s'il est peut-être chez nous! On lui a offert la première partie de l'œuvre, je pense que l'ONU peut aussi faire un geste et offrir la seconde partie.

En ce qui concerne le groupe radical, nous ne changerons pas notre fusil d'épaule, nous voterons ce soir contre cette proposition.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je rappelle quand même que cette auguste assemblée est maître de son ordre du jour et des décisions concernant ses débats. Il n'y a pas d'article dans notre règlement, et je rejoins M^{me} Figurek en cela, pour nous interdire de suspendre un premier, deuxième ou troisième débat.

Je crois même que nous avons suspendu le troisième débat à minuit, heure pétante, l'année dernière au budget... Vous pouvez donc faire voter la suspension et nous proposons, Madame la présidente, de reprendre ce point demain, mais à 20 h 30.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par A gauche toute! qui demande de «cesser les débats maintenant et de reprendre

Projet d'arrêté: achèvement de la fresque de Hans Erni

la discussion demain 3 novembre à 17 h». Si vous voulez qu'elle soit reprise à 20 h 30, Monsieur Piguët, il faut que vous déposiez une motion d'ordre! Vraiment, je vous félicite, à 23 h 20, de déposer motion d'ordre sur motion d'ordre, amendement et contre-amendement...

Bien, nous traitons ces motions d'ordre... Sur la vôtre, Monsieur Piguët, vous avez indiqué 20 h 30? (*Remarque de M. Piguët.*) Mais je vous pose juste une question, je ne me prononce pas sur votre calligraphie... (*Remarque.*) A gauche toute! retire sa motion d'ordre, très bien! Le Parti socialiste la maintient? (*Brouhaha.*) Très bien!

Cette motion demande de reprendre les débats demain à 20 h 30, c'est-à-dire tout de même après un certain nombre de points qui ont d'ores et déjà été prévus à 20 h 30.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 31 non contre 28 oui.

La présidente. Nous poursuivons donc avec nos tours de parole... Madame Salika Wenger, vous avez demandé la parole?

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je suis étonnée du débat encore une fois et je vais vous lire ce qu'il y a dans le rapport M-900 A: «La présidente met au vote la proposition que la commission fasse sien le projet d'arrêté présenté par M. Pagani pour un montant de 235 500 francs.» Ont voté oui trois socialistes, qui se désistent ce soir, un A gauche toute! parce que le second était absent, trois Verts qui continuent à voter et je les en remercie, deux libéraux qui ont voté ce projet aussi, et deux commissaires de l'Union démocratique du centre; il y a eu un non radical et deux abstentions démocrates-chrétiennes. (*Huées.*)

Normalement, si tout se passait de la manière la plus raisonnable... Quand c'est moi qui parle de raison, je sais que ça vous fait rire... (*Rires.*) Néanmoins, il me semble qu'il serait l'heure peut-être de s'y résoudre et d'accepter ce projet tel qu'il a été voté en commission, après les diverses auditions. Chacun a demandé des auditions. Ces auditions ont été faites. Vous avez voté. Revenir sur les votes me paraît d'une légèreté un peu regrettable.

Effectivement, nous pouvons laisser ce mur de béton devant le Palais des Nations tel qu'il est et je suis ravie que nous demandions le vote nominal, parce que certains se satisfont de la médiocrité. Il s'avère que ce n'est pas notre cas, et refuser de terminer ce travail, c'est faire preuve de médiocrité, quelle que soit la qualité de l'œuvre.

M. Pascal Holenweg (S). Madame la présidente, je vous invite à la lecture de l'article 60 du règlement: il n'y a aucun conseiller administratif présent à ce débat... (*Dénégation.*) Tu vois un conseiller administratif, là, toi? (*Brouhaha.*) Il n'y a aucun conseiller administratif présent à ce débat. Dans ces conditions, je demande la suspension de la séance, comme m'y autorise l'article 60. (*Protestations.*)

La présidente. Monsieur Holenweg, la présence du Conseil administratif n'est pas obligatoire... Elle est néanmoins fortement recommandée afin qu'il puisse défendre ses projets. Ce Conseil a déjà tenu des séances en l'absence du Conseil administratif. Voilà! Monsieur Holenweg, si vous le permettez, nous avançons dans nos débats. (*M. Holenweg demande la parole.*) Monsieur Holenweg, pour la deuxième fois.

M. Pascal Holenweg (S). Oui, merci, Madame la présidente, vous avez parfaitement raison, la présence du Conseil administratif n'est absolument pas obligatoire. Nous pouvons parfaitement mener un débat en l'absence totale du Conseil administratif. Mais cette absence totale du Conseil administratif, au sens du règlement, donne la possibilité à n'importe quel conseiller municipal de proposer une suspension de séance. C'est exactement ce que je fais sur la forme d'une motion d'ordre. (*Brouhaha.*)

La présidente. Calmez-vous, Mesdames et Messieurs! J'en profite, Monsieur Holenweg, pour vous prier de vous lever lorsque vous vous exprimez. Ici, vous pouvez rester assis, car je suis juste en train de vous parler... (*Remarque de M. Holenweg.*) Chaque élu se lève pour parler, sauf à la Constituante, où il en a été décidé autrement.

Nous avons reçu l'amendement de M. Pagani, visant à diminuer de 100 000 francs le crédit demandé:

Projet d'amendement

«Art. 2. – Il est ouvert (...) pour un montant de 135 500 francs...»

Mis aux voix, l'amendement de M. Pagani est refusé par 31 non contre 27 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté la commission des arts et de la culture est refusé par 30 non contre 29 oui (1 abstention).

La présidente. Quarante-cinq minutes plus tard, nous nous retrouvons au même point...

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté est refusé par 29 non contre 23 oui (7 abstentions).

Ont voté non (29):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Gary Bennaïm (L), M. Simon Brandt (R), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermaten (DC), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Chantal Perret-Gentil (R), M. Georges Que-loz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schwein-gruber (L), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

Ont voté oui (23):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Maria Casares (AGT), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Véronique Paris (S), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Se sont abstenus (7):

M. Christophe Buemi (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Endri Gega (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Thierry Piguët (S), M^{me} Martine Sumi (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (19):

M. Jacques Baud (HP), M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Rémy Burri (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez

Quirland (S), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Annina Pfund (S), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M^{me} Catherine Buchet-Harder n'ayant pas encore prêté serment.)

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

La présidente. La commission Agenda 21 est convoquée demain à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret en vue de la désignation d'un nouveau président en remplacement de M. Edgar Bordier, président démissionnaire. Notez bien cela pour demain, je vous le dis maintenant afin que vous puissiez y réfléchir.

A 23 h 30, après une soirée que vous avez su rendre extrêmement pénible pour vous-mêmes ainsi qu'au bureau, je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers et vous espère demain en meilleures dispositions.

Séance levée à 23 h 30.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2958
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2958
3. Proposition du Conseil administratif du 6 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 60 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention au Comité Mühleberg-illimité-non (PR-827).	2958
4. Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 175 000 francs en faveur de la mise en place d'une fête visant à célébrer la nouvelle année en Vieille-Ville (PR-831)	2981
5. Projet d'arrêté du 13 octobre 2010 de la commission des arts et de la culture: «Achèvement de la fresque de Hans Erni à la place des Nations» (PA-112). Troisième débat.	3009
6. Propositions des conseillers municipaux	3024
7. Interpellations	3024
8. Questions écrites	3024

La mémorialiste:
Marguerite Conus